



Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2016

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Version : 18.01.2017

Date de la séance 18 janvier 2017
du CE :
Numéro d'affaire : 2014.STA.44
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : Non classifié

1 Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2016. Le Conseil-exécutif adresse également le cas échéant ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC). Le rapport de gestion en sera soulagé d'autant et une recommandation issue de l'évaluation de NOG sera ainsi mise en pratique.

2 Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
Chancellerie d'Etat (CHA)				
191-2014 M	Bühler (Cortébert, UDC) du 22.9.2014 Pour un vote communaliste rapide et fair-play	1.6.2015 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat et classement Point 2 : rejet	31.12.2017	Le 26 janvier 2016, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB), dans laquelle sont définies les modalités et les conséquences des votations communales.
275-2014 M	Machado Rebmann (Berne, LAVerte) du 25.11.2014 Appliquer dans le canton de Berne le principe de la publicité active	02.06.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Depuis l'introduction du principe de publicité dans la Constitution cantonale en 1993, le canton a réuni une solide expérience de son application. La mise en œuvre du programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE) dans toute l'administration achèvera de simplifier l'accessibilité des documents publics et d'affirmer l'application du principe de publicité. Le système électronique de gestion des affaires BE-GEVER sera mis en place dans toutes les directions d'ici à 2022. Le canton de Berne prend part aux travaux dans le cadre de la stratégie OGD (OpenGovernmentData) de la Confédération. Il s'agit en particulier de questions concernant les doublons et la qualité des données. Tant que ces questions ne seront pas réglées, le canton de Berne ne juge pas utile d'intégrer ses données au portail de la Confédération. Les ressources à disposition continueront donc d'être consacrées à la mise en œuvre du programme GAE et à la qualité des données statistiques. Le Conseil-exécutif suit avec intérêt les développements dans le domaine de la stratégie OGD de la Suisse et en temps voulu, il examinera l'utilité d'une participation active du canton.
Direction de l'instruction publique (INS)				
170-2011 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Non aux cours d'éducation sexuelle obligatoires	22.03.2012 Vote point par point : Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Les revendications ont été prises en compte dans la partie du Lehrplan 21 consacrée au canton de Berne.

263-2011 M	Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Education sexuelle dans le Lehrplan 21	22.03.2012 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Les revendications ont été prises en compte dans la partie du Lehrplan 21 consacrée au canton de Berne.
161-2012 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Elèves surdoués : pas de cours particuliers !	25.03.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	L'évaluation du soutien aux élèves surdoués dans le canton de Berne publiée en octobre 2016 a révélé que la taille des groupes correspondait aux directives dans 92 pour cent des cours (3 à 12 élèves). Par ailleurs, l'évolution depuis 2012 (le nombre d'élèves augmente nettement plus que le nombre de leçons) montre que les directives sont de mieux en mieux respectées. Pour éviter toute surréglementation, aucune nouvelle réglementation ne sera introduite.
245-2013 M	Kipfer-Guggisberg (Stettlen, PBD) Discipline «économie, travail, vie domestique (économie familiale comprise)» du Lehrplan 21	20.03.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Les revendications ont été prises en compte dans la partie du Lehrplan 21 consacrée au canton de Berne.
082-2014 M	Tanner (Ranflüh, UDF) Monuments dignes de conservation: plus de latitude	19.11.2014 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2016	Les revendications ont été partiellement prises en compte dans la modification de la loi sur les constructions du 9 juin 2016.
027-2015 M	PLR (Kohler, Spiegel b. Bern) Garantie des soins médicaux de base: revoir la formation des médecins et le numerus clausus	14.09.2015 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le canton et l'Université ont décidé de proposer 100 places d'études supplémentaires en médecine humaine dès le deuxième semestre de 2018. En parallèle, des mesures sont prises au niveau national (Conseil des hautes écoles) afin de rendre la formation post-grade de médecin généraliste plus attrayante.
056-2015 M	Graber (Horrenbach, UDC) Protection du patrimoine : faciliter la transformation des ruraux	24.11.2015 Adoption	31.12.2017	Les revendications ont été partiellement prises en compte dans la modification de la loi sur les constructions du 9 juin 2016.
016-2016 M	Zäch (Berthoud, PS) Conditions d'admission à l'Institut de pédagogie curative: non à la délocalisation des places de formation dans d'autres cantons	17.03.2016 Adoption	31.12.2018	Les revendications ont été prises en compte dans la proposition du Conseil-exécutif adressée en 2016 au Grand Conseil concernant la modification de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP).
065-2016 M	Schmidhauser (Interlaken, PLR) Repenser l'enseignement du français pour que la sélection soit de nouveau possible	01.06.2016 Adoption	31.12.2018	Les revendications des motionnaires sont mises en œuvre ; l'examen de contrôle pour le degré secondaire I et l'examen de passage pour le degré secondaire II ont notamment été adaptés aux nouveaux manuels.

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

256-2013 P	Moser (Biel/Bienne, PLR) Ligne de bus Brugg – zone industrielle des Champs-de-Boujean	17.03.2014 Adoption	31.12.2016	Les travaux de planification relatifs à l'introduction d'une nouvelle liaison Brugg – zone industrielle des Champs-de-Boujean sont bien avancés. Le financement par les communes et le canton sera clarifié dans le courant de l'année 2017. L'examen demandé d'une ligne de bus Brugg – zone industrielle des Champs-de-Boujean est ainsi terminé.
291-2013 M	Grimm (Berthoud, pvl) Amélioration des transports dans l'Emmental	04.06.2014 Vote point par point Points 1 à 4 : adoption Point 5 : rejet	31.12.2016	Les mesures 1 à 4 ont fait l'objet d'un examen et ont été intégrées à l'avant-projet, à présent achevé. Le Grand Conseil a approuvé en septembre 2016 le crédit d'étude pour l'élaboration du projet de construction. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.

216-2014 M	Grimm (Berthoud, pvl) Régler la taxe d'eau des grandes centrales hydrauliques	21.01.2015 Adoption	31.12.2017	La motion prévoit que le canton de Berne renonce à une part de la taxe d'eau, dans l'optique d'alléger les charges financières pesant sur les grandes centrales hydrauliques. Cette mesure a été intégrée à la loi cantonale sur l'utilisation des eaux (LUE). La révision partielle de la LUE a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2016. La demande formulée dans la motion est ainsi satisfaite.
226-2014 M	Haudenschild (Spiegel, Les Verts) Renforcement de la protection contre le bruit le long des routes cantonales	09.06.2015 Vote point par point Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2017	Points 1 et 2 : L'Office des ponts et chaussées poursuit les essais pilotes de revêtements silencieux à l'intérieur des localités. Des bases de décision éprouvées susceptibles de justifier une utilisation plus générale des revêtements silencieux seront disponibles dans quelques années. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont terminées. Point 3 : Des revêtements silencieux seront systématiquement exigés de la Confédération lors des prises de position sur les projets de réalisation de l'OFROU dans les secteurs bâtis. La demande formulée dans la motion est ainsi satisfaite.
242-2014 M	Imboden (Berne, Les Verts) Signalisation lumineuse : des règles plus favorables aux cyclistes	09.06.2015 Vote point par point Point 1 : rejet Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le rapport sur des essais similaires effectués à Bâle a été publié. La base d'expérimentation s'avère trop limitée pour justifier une modification immédiate de la législation fédérale sur la circulation routière. Des essais supplémentaires sont nécessaires. Si leurs résultats s'avèrent positifs, l'OPC interviendra en temps utile auprès de l'OFROU pour demander une modification de l'ordonnance sur la circulation routière. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont ainsi terminées.
067-2015 M	Burkhalter (Rümligen, PS) Financement de projets routiers avec les moyens d'un fonds	09.09.2015 Vote point par point Points 1, 6 et 7 : adoption Point 2 : rejet Point 3 : retiré Points 4, 5 et 8 : rejet	31.12.2017	Les demandes formulées aux points 1, 6 et 7 de la motion ont été intégrées aux avant-projets, maintenant terminés, des deux projets de réaménagement routier « Berthoud-Oberburg-Hasle » et « Aarwangen-Langenthal Nord ». Le Grand Conseil a approuvé les crédits d'étude pour chacun de ces projets lors de sa session de septembre 2016. Les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
137-2015 M	Machado Rebmann (Berne, LAVerte) Zone agricole de Riedbach : pas d'ateliers du BLS	18.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Suite à la proposition concrète du groupe de suivi « Ateliers BLS », la planification des emplacements de BLS SA ne se focalise plus sur le site de Riedbach. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont ainsi terminées.
073-2016 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux : dépôt d'une initiative cantonale	08.09.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a déposé le 10 octobre 2016 l'initiative cantonale requise. La demande formulée dans la motion est ainsi satisfaite.

Direction de la police et des affaires militaires (POM)

174-2012 M	Linder (Berne, Les Verts) Requérants d'asile : coopérer avec les communes pour mettre suffisamment de locaux d'hébergement à disposition	24.1.2013 Adoption	31.12.2016	Outre le Service des migrations, les préfectures ont désormais aussi pour tâche permanente de chercher et de préparer des hébergements appropriés. La stratégie en matière d'asile 2015-2018 énonce le principe selon lequel les hébergements collectifs doivent être aménagés dans des installations situées en surface. De manière générale, la priorité est accordée aux femmes et aux enfants. Ces deux groupes de personnes sont également prioritaires pour le passage à la seconde phase. L'implication des préfectures réduit la distance par rapport aux communes et facilite ainsi l'acceptation. Le comité sur l'asile a élaboré des moyens auxiliaires à l'intention des communes, notamment le portail d'information Asile (www.be.ch/asile). L'étroite coopération avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports est appelée à se poursuivre. Le Conseil-exécutif a confirmé son point de vue dans la prise de position du canton de Berne concernant les modifications urgentes de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi ; RS 142.31).
194-2012 M	Kneubühler (Nidau, PLR) Professionnalisme et qualité de la prise en charge des requérants d'asile : renforcer la concurrence	24.1.2013 Adoption	31.12.2017	Les contrats de prestations négociés avec les partenaires de l'aide sociale en matière d'asile répondent aux critères définis. De plus, les rapports sur le respect des obligations incombant aux services d'aide sociale ont gagné en importance du fait de la modification de la directive sur l'aide sociale, l'aide d'urgence et les soins médicaux pour les personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton de Berne.

314-2013 M	Muntwyler (Berne, Les Verts) Remplacement des limousines du canton par des véhicules peu polluants	19.3.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	En collaboration avec les Directions, la centrale d'achat cantonale Mobilité a élaboré un plan de gestion de la mobilité pour l'administration cantonale bernoise, que le Conseil-exécutif a adopté fin octobre 2015 (ACE 1293/2015). Ce plan comprend notamment une stratégie pour l'acquisition de véhicules pour l'administration cantonale. Les véhicules utilisant des sources d'énergie autres que le carburant, notamment les véhicules électriques, font partie du catalogue. Quant à l'infrastructure de chargement, les synergies sont examinées et, au besoin, exploitées.
135-2014 M	Brunner (Hinterkappelen, PS) Communication des autorités en cas de danger	17.11.2014 Adoption	31.12.2016	Par lettre du 15 septembre 2016, la Direction de la police et des affaires militaires (POM), a transmis à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) la demande d'une meilleure communication en cas d'événement radiologique. Après l'incident qui a conduit au dépôt de cette motion, l'OFSP a modifié sa politique d'information. Le 8 décembre 2016, il a présenté sa nouvelle stratégie de communication à divers représentants des offices spécialisés (Laboratoire cantonal, Office du médecin cantonal, Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, Office de la communication).
189-2014 M	Müller (Berne, PLR) La sécurité est une tâche publique qui doit être prise au sérieux	17.3.2015 Adoption	31.12.2017	Le Conseil national a décidé le 18 mars 2016 de ne pas donner suite à l'initiative cantonale. Par conséquent, le dossier est clos au niveau fédéral.
053-2015 M	Berger (Aeschi, UDC) Coûts d'un centre d'hébergement pour requérants d'asile	8.9.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La POM a examiné l'opportunité d'indemniser les communes pour les coûts administratifs engendrés par l'ouverture ou la gestion d'un centre d'hébergement pour requérants d'asile. Elle est arrivée à la conclusion que le canton soutenait déjà les communes de multiples façons et que la collaboration entre les deux échelons fonctionnait bien. Il n'est pas prévu ni souhaitable, du point de vue budgétaire, de modifier la répartition actuelle des coûts et d'augmenter la participation financière du canton.
314-2015 M	Müller (Orvin, UDC) Police cantonale : adapter la formation et l'équipement à la menace terroriste	2.6.2016 Adoption	31.12.2018	Afin d'être prête face aux nouveaux types de menaces, la Police cantonale (POCA) a acquis 100 fusils d'assaut en été 2016. Lors de la session de novembre 2016, le Grand Conseil a approuvé un crédit pour l'acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers pour la police et le Ministère public.
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)				
030-2011 M	Zäch (Berthoud, PS) Création rapide d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage	01.02.2012 Vote point par point : Points 1 à 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Lors de sa session de septembre, le Grand Conseil a approuvé un crédit-cadre destiné à la création d'aires de stationnement pour les Yéniches suisses et les Sinti. Les travaux d'aménagement relatifs à ces sites ont commencé. Le Grand Conseil a par ailleurs renvoyé au Conseil-exécutif un deuxième crédit pour la réalisation d'une aire de transit destinée aux gens du voyage étrangers en l'assortissant de charges. Là aussi, les travaux de recherche d'autres sites, plus avantageux, ont été entamés.
164-2011 M	Grabner (Horrenbach, UDC) Aménagement d'un parc éolien dans le massif du Honegg à Eriz	01.02.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Des territoires potentiels pour l'implantation d'éoliennes ont été définis dans les adaptations apportées au plan directeur en 2012. Il a été proposé dans le cadre de la procédure de participation publique que le massif du Honegg soit intégré dans le plan directeur en tant que territoire potentiel supplémentaire. Après examen, le Conseil-exécutif avait d'abord renoncé à inscrire le massif du Honegg dans la fiche de mesure C_21 du plan directeur en raison des critères non remplis lors de l'évaluation de la durabilité. Les adaptations apportées au plan directeur en 2012 ont été approuvées le 14 juillet 2014 par la Confédération. La motion Krähenbühl 149-2014 a exigé l'adaptation des critères concernant les territoires potentiels pour l'implantation d'éoliennes et de nouvelles recherches à leur sujet. En décembre de l'année sous rapport, le Conseil-exécutif a approuvé l'adaptation du plan directeur qui prévoit notamment l'admission du territoire de Honegg.
044-2012 M	Fuchs (Berne, UDC) Tour d'abandon dans le canton de Berne	20.11.2012 Adoption	31.12.2016	En 2013, l'hôpital du Lindenhof a installé un tour d'abandon (fenêtre à bébés) qui est financé par une fondation privée. Décision a été prise de ne pas aménager de deuxième tour.
248-2013 M	Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Simplification de la procédure d'octroi du permis de construire	17.03.2014 Adoption	31.12.2016	La révision partielle du 9 juin 2016 de la loi sur les constructions a permis de créer les bases légales nécessaires à l'introduction de la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBAU). Lors de la session de novembre, le Grand Conseil a approuvé le crédit-cadre 2017 à 2020 pour les dépenses dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) de la JCE, qui comprend les CHF 2 millions prévus pour l'introduction d'eBAU. Les travaux ont démarré durant l'année sous rapport.

149-2014 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Procédure de planification des parcs éoliens	20.11.2014 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Points 2 et 3 : adoption	31.12.2016	Le Conseil-exécutif a examiné et adapté le plan directeur éolien cantonal (mesure C_21 du plan directeur cantonal) en se fondant sur les motions Krähenbühl (M 149-2014) et Burren (M 010-2015). Il a décidé de modifier les critères de détermination des territoires potentiels pour l'implantation d'éoliennes et d'admettre 13 autres territoires de ce type. Quelques précisions sont en outre apportées aux procédures de planification et aux prescriptions cantonales. La décision arrêtée par le Conseil-exécutif en décembre permet de répondre aux revendications de l'intervention.
010-2015 M	Burren (Lanzenhäusern, UDC) Economie forestière et énergie éolienne : simplification de la procédure d'aménagement	18.03.2015 Vote point par point : Points 1 et 3 : adoption Point 2 : retrait	31.12.2017	Le Conseil-exécutif a examiné et adapté le plan directeur éolien cantonal (mesure C_21 du plan directeur cantonal) en se fondant sur les motions Krähenbühl (M 149-2014) et Burren (M 010-2015). Il a décidé de modifier les critères de détermination des territoires potentiels pour l'implantation d'éoliennes et d'admettre 13 autres territoires de ce type. Quelques précisions sont en outre apportées aux procédures de planification et aux prescriptions cantonales. La décision arrêtée par le Conseil-exécutif en décembre permet de répondre aux revendications de l'intervention.
118-2015 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Initiative cantonale pour le développement du modèle des audiences de conciliation	25.11.2015 Adoption	31.12.2017	Le Conseil-exécutif a soumis l'initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (objet 16.302). Dans son rapport du 30 août, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats propose à ce dernier, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette initiative.
197-2015 M	Brand (Münchenbuchsee, UDC) Préservation des emplois et développement économique	25.11.2015 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Les conditions posées à l'agrandissement de la plateforme logistique Migros à Moosseedorf ont été évaluées. Le 28 octobre 2015, le Conseil-exécutif a décidé de soutenir ce projet en déclarant la procédure prioritaire. L'OACOT a effectué l'examen préalable du projet d'aménagement le 15 juillet, puis celui-ci a été renvoyé à la commune pour les phases de mise à l'enquête publique et de votation populaire. Si la décision est positive, l'affaire sera à nouveau soumise à l'OACOT pour approbation et, le cas échéant, pour traitement des oppositions en suspens.

Direction de l'économie publique (ECO)

273-2013 M	Rösti (Kandersteg, UDC) Régulation des populations de lynx	27.01.2014 Vote point par point : Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2016	Concernant le point 1, le nouveau Concept Lynx de 2016 offre les prérequis nécessaires pour une régulation des populations de lynx. Il faut décider au cas par cas si les conditions sont également remplies, comme l'a justement mentionné le Conseil-exécutif dans sa réponse. L'intervention est classée pour ce point. Concernant le point 2 : le concept de la Confédération a été remanié entre-temps.
060-2014 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Moins de bureaucratie dans l'agriculture	03.09.2014 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Points 3 et 4 : rejet	31.12.2016	Des adaptations dans l'exécution et le développement de GELAN ont permis d'atténuer l'augmentation de la charge administrative causée par le droit fédéral du fait de la PA 2014/17. Dans le cadre de l'organisation des contrôles, l'OAN exploite autant que possible la marge de manœuvre limitée que comportent les dispositions fédérales en matière de contrôle. Le sous-système des contrôles offre également aux organisations compétentes la possibilité de coordonner les contrôles de droit privé (label) avec les contrôles de droit public et de contribuer ainsi à une réduction de leur nombre dans les exploitations.
237-2014 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Mort et empoisonnement des abeilles	10.06.2015 Points 1 à 3 : adoption Point 4 : rejet	31.12.2017	Le plan d'action sur l'empoisonnement des abeilles dans le canton de Berne établir pour mettre en œuvre la motion Seiler est disponible dans sa version approuvée.
059-2015 M	Sancar (Berne, Les Verts) Intégration des réfugiés dans le marché du travail	19.11.2015 Adoption	31.12.2017	L'émolument pour la première prise d'emploi est supprimé au 1 ^{er} janvier 2017. Les autres points doivent être traités dans le cadre de la stratégie en matière d'asile, que le Conseil-exécutif a approuvée à l'intention du Grand Conseil.
040-2015 M	Moser (Landiswil, UDC) Consommation du gibier tombé	19.03.2015 Adoption	31.12.2017	Depuis le 18 novembre 2016, la consommation du gibier tombé est en principe à nouveau autorisée par l'Inspection de la chasse du canton de Berne. Mais la législation sur les denrées alimentaires ainsi que les conditions de fonctionnement (suppression de postes parmi les gardes-faunes) posent des limites dans ce domaine.

104-2015 M	Fuhrer-Wyss (Burgistein, PS) Prolongation du moratoire sur les OGM : dépôt d'une initiative cantonale	19.11.2015 Adoption	31.12.2017	Le Conseil-exécutif du canton de Berne a déposé une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) exigeant la prolongation jusqu'en 2021 du moratoire sur les OGM, qui expire fin 2017. Il remplit ainsi un mandat du Grand Conseil, qui avait adopté une motion correspondante lors de la session de novembre 2015.
187-2015 M	Rudin (Lyss, pvl) Protection des animaux et sécurité des denrées alimentaires : améliorer la participation et la coordination	19.11.2015 Point 1 : rejet Point 2 : adoption	31.12.2017	Dans le canton de Berne, les contrôles de droit privé et de droit public sont coordonnés conformément au droit par la coopération avec les organisations de contrôle de droit privé.
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)				
040-2011 M	Näf-Piera (Muri, PS) Encadrement réussi des enfants et adolescents en difficulté	31.01.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Depuis plusieurs années, diverses institutions assurent une prise en charge plus souple des enfants et des adolescents dans le cadre du contrat de prestations qu'elles ont passé avec le canton, en incluant l'espace social dans leur programme ou en explorant de nouvelles pistes. Ces prestations sont rémunérées dans le cadre dudit contrat. L'expérience montre qu'un soutien taillé sur mesure permet souvent de stabiliser la situation de l'enfant ou du jeune concerné et de sa famille, une option qui évite un placement nettement plus onéreux. L'aide proposée est ainsi flexibilisée dans la mesure du possible au sein du cadre existant. Le Conseil-exécutif a lancé en mars 2014 le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne, avec pour objectif d'améliorer les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et adolescents. Un rapport comprenant des lignes directrices pour la mise en œuvre du nouveau modèle lui sera remis au cours du premier trimestre 2017.
114-2011 M	Martinelli-Messerli (Matten b.l., PBD) Prise en charge pharmaceutique des EMS	31.01.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Depuis 2012, l'Office du pharmacien cantonal effectue régulièrement des inspections dans les grands EMS qui gèrent une pharmacie privée. Parallèlement, l'Office des personnes âgées et handicapées a instauré une procédure d'autocontrôle de la gestion des médicaments pour les établissements ne disposant pas d'une telle pharmacie, sous la forme d'une check-list. Plusieurs institutions ont adopté dans l'intervalle le système consistant à fournir à leurs pensionnaires des produits pharmaceutiques conditionnés en emballages individuels. Ces mesures de contrôle et les nouveaux modèles d'approvisionnement en médicaments, qui améliorent la sécurité et la qualité de ces derniers, ont été introduits sans devoir modifier la législation. En ce qui concerne l'économicité, une analyse comparative des données de 13 cantons a montré que les dépenses du canton de Berne en médicaments se situaient dans le segment moyen inférieur. Alors que ces coûts tendent à augmenter depuis quelques années, les cantons qui réglementent l'assistance pharmaceutique sont parvenus à les faire baisser ou tout au moins à ralentir la tendance. La comparaison avec d'autres cantons n'est cependant que partiellement pertinente, car l'analyse n'incluait ni les données des foyers ayant conclu des contrats de forfaits complets (un modèle qui ne prévoit pas de décompte direct des médicaments avec les caisses-maladie et qui concerne 31% des séjours en centre de jour) ni les degrés de soins ou les maladies primaires des personnes concernées. Comme cette analyse n'indique pas clairement que l'approvisionnement en médicaments du long séjour soit plus économique dans les cantons appliquant un modèle réglé par la loi, il n'y a pas de raison d'adapter la législation sur la santé publique pour l'instant.
022-2012 M	Schär (Lyss, PS) Promotion de la médecine générale dans le canton de Berne	27.03.12 Point 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Un rapport soumis pour discussion au Grand Conseil en réponse à ce postulat lors de la session de novembre révèle que le subventionnement de projets individuels par le canton ne favorise pas davantage la médecine de premier recours que le soutien financier accordé par les communes à de tels projets. La mission du canton consiste à améliorer les conditions générales et à plaider au niveau fédéral pour une rémunération plus juste des prestations des médecins de famille. Le législatif a pris connaissance du rapport le 30 novembre.
264-2012 M	Lüthi (Berthoud, PS) Franchise dans le financement des structures d'accueil extrafamilial	05.09.2013 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption	31.12.2015	Les effets de la franchise introduite en 2012 ont été mesurés dans le cadre du reporting annuel ainsi qu'à l'aide d'un questionnaire adressé aux communes début 2015. Les retours obtenus ont permis de définir la marche à suivre. Le Conseil-exécutif a maintenant décidé d'introduire des bons de garde dans le secteur de l'accueil extrafamilial en 2019, ce qui résout les problèmes évoqués par la motionnaire.

322-2013 M	Battaglieri (Berne, PS-JS-PSA) Tarifs des crèches	04.06.2014 Adoption	31.12.2016	L'ordonnance du 4 mai 2005 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS ; RSB 860.113 860.113) a été adaptée pour satisfaire aux exigences de la motion. Les communes, les garderies et les organisations d'accueil familial de jour peuvent introduire les nouvelles dispositions dès le 1er janvier 2017 et doivent les appliquer entièrement à compter du mois d'août.
027-2014 M	Müller (Langenthal, PS) Aide sociale matérielle et prestations complémentaires : adaptation des loyers au taux de référence	01.09.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	La prochaine révision législative comprendra des dispositions astreignant les services sociaux à vérifier régulièrement l'adaptation des loyers des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle réglera également le financement par la compensation des charges des frais d'avocat ainsi générés.
107-2014 M	Mühlheim (Berne, pvl) Planification des soins hospitaliers 2015-2019	18.11.2014 Vote point par point : Point 1 : retrait Points 2 et 3 : adoption Point 4 : adoption sous forme de postulat le 18.11.2014	31.12.2016	Le Conseil-exécutif a adopté la planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers le 14 décembre 2016. Elle sera portée à la connaissance du Grand Conseil durant la session de mars 2017.
115-2014 M	Müller (Orvin, UDC) Bénéficiaires de l'aide sociale récalcitrants : des sanctions plus sévères	21.01.2015 Adoption	31.12.2017	Les sanctions ont été renforcées dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc ; RSB 860.111) : depuis le 1er mai 2016, les personnes qui se montrent peu coopératives ou qui ne respectent pas leurs obligations peuvent se voir imposer, dans les cas graves, une réduction du forfait pour l'entretien allant jusqu'à 30 pour cent.
140-2014 P	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Renforcer l'égalité des chances des enfants face à la santé !	21.01.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat et classement Point 3 : retrait Point 4 : adoption	31.12.2017	Les investigations de la SAP portent à conclure que des examens médicaux préventifs obligatoires à l'âge préscolaire auraient un coût disproportionné par rapport à leur utilité et qu'il ne convient pas d'en introduire pour l'heure. Comme le relève le point 1 du postulat, d'autres mesures permettent d'améliorer le dépistage. Il s'agit de poursuivre les nombreux efforts entrepris dans ce domaine et de renforcer encore le rôle des centres de puériculture en facilitant l'accès aux personnes d'autres langues et cultures. Il convient aussi d'encourager la remise des dossiers à ces centres par les sages-femmes (point 4 du postulat).
081-2015 M	Müller (Orvin, UDC) Donner plus de latitude aux services sociaux dans le recrutement du personnel	24.11.2015 Adoption	31.12.2017	Le nouveau système de rétribution des frais de traitement et de perfectionnement du personnel des services sociaux, en vigueur depuis le 1er janvier 2017, prévoit le cofinancement des prestations fournies et non plus des postes à plein temps. S'il n'autorise plus chaque poste individuellement, le canton continue d'édicter des directives relatives aux qualifications du personnel chargé de la gestion des cas d'aide sociale individuelle ou de la gestion des contributions d'entretien. Les autres tâches peuvent être déléguées à du personnel disposant des qualifications appropriées, si cela s'avère judicieux. Ces normes minimales confèrent aux services sociaux une plus grande marge de manœuvre pour leur organisation interne et le recrutement du personnel.
174-2015 M	Müller (Orvin, UDC) Autoriser la vaccination dans les pharmacies	14.09.2015 Adoption	31.12.2017	La révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP ; RSB 811.111), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018, crée la base légale pour que les pharmaciens et pharmaciennes spécialement formés puissent vacciner des adultes en bonne santé sans ordonnance du médecin.
229-2015 M	Mühlheim (Berne, pvl) Planification des soins et liste des hôpitaux : la SAP va-t-elle enfin respecter la loi ?	24.11.2015 Adoption	31.12.2017	Le Conseil-exécutif a adopté la planification des soins 2017-2020 le 14 décembre 2016 et le Grand Conseil en prendra connaissance lors la session de mars 2017. Elle servira de base aux nouvelles listes des hôpitaux qui seront établies en 2017.
240-2015 M	Bernasconi (Malleray, PS) Un village, une famille	26.01.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a écrit aux communes en décembre 2015 pour les prier de signaler au service du logement de Caritas les appartements se prêtant à l'accueil de réfugiés et réfugiées. Quelques-unes ont réagi à cet appel et la situation s'est quelque peu détendue depuis lors. En effet, le nombre de demandes d'asile a nettement diminué en 2016 et la POM fait appel, par l'intermédiaire des préfets et des préfètes, au soutien des communes pour l'hébergement des requérants et requérantes.
275-2015 M	von Kaenel (Villeret, PLR) Révision des normes CSIAS, mise en application	26.01.2016 Adoption	31.12.2018	La révision partielle de l'OASoc mise en vigueur le 1er mai 2016 répond à la demande du motionnaire. Depuis cette date, ce sont les normes revues de la Conférence suisse des institutions d'action sociale

rapide dans le canton de Berne			(CSIAS) qui ont valeur obligatoire dans le canton de Berne.	
Direction des finances (FIN)				
023-2014 M	Kohli (Berne, PBD) Plus de femmes aux poste de cadre	03.09.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	Point 1 : Le Conseil-exécutif continuera de veiller à la représentation équilibrée des deux sexes lorsqu'il sera appelé à désigner les représentants du canton dans les conseils d'administration et de fondation des entreprises et institutions cantonales. Il ne juge pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires. Point 2 : La demande a été mise en œuvre dans le cadre de la révision du 9 novembre 2016 de l'ordonnance sur les représentants et les représentantes du canton. Point 3 : Des sondages effectués dans la statistique du personnel montrent que la part de femmes mentionnée dans la réponse augmente continuellement et que la tendance est ainsi durablement positive. Cela atteste que la sensibilisation des unités administratives à ce sujet a porté ses fruits dans l'administration cantonale.
109-2014 M	CFin (Iseli, Zwieselberg) Audit indépendant de l'informatique : mettre les recommandations des experts en œuvre	11.06.2014 Vote point par point : Points 1 à 5 et 7 : adoption Point 6 : rejet	31.12.2016	Le Conseil-exécutif a adopté le 3 février 2016 la stratégie TIC 2016 à 2020 qu'exige la motion, puis mis en place le nouveau comité stratégique TIC (CST) présidé par la directrice des finances, qu'il a chargé de mettre en œuvre la stratégie. Le programme IT@BE a été lancé à cet effet. La direction de projet externe a fait l'objet d'un appel d'offres public, comme l'exige la motion. Le marché a été adjugé à AWK Group AG. Le crédit cadre 2016 à 2021 pour le programme IT@BE a été approuvé par le Grand Conseil à la session de novembre 2016. Durant cette même session, ce dernier a également approuvé le crédit cadre 2017 à 2019 pour la phase de conception du projet de progiciel de gestion intégré (PGI). Comme l'exige la motion, des rapports sont régulièrement soumis à la Commission des finances et à la Commission de gestion au sujet du projet IT@BE et du projet PGI. L'intervention peut ainsi être classée.
098-2015 M	Brand (Münchenbuchsee, UDC) Evaluation des immeubles : respecter la jurisprudence du Tribunal administratif	09.09.2015 Adoption (point 1 : adoption et classement)	31.12.2017	Le rapport exigé sur l'évaluation des immeubles a été adopté par le Conseil-exécutif en décembre 2016 pour la session de mars 2017 du Grand Conseil.
Justice (JUS)				
294-2015 M	Zybach (Spiez, PS-JS-PSA) Suicide assisté : simplifier la procédure de constatation du décès	12.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Du fait de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance des autorités judiciaires et du Ministère public, le Grand Conseil et la Direction de la magistrature ne sont pas en mesure de prescrire aux autorités de poursuite pénale quels processus il convient d'adopter en matière d'assistance au suicide. En cas de décès qui n'est pas dû à des causes naturelles, le Ministère public est tenu de par la loi de clarifier les circonstances du décès en faisant appel à un médecin. Il est tenu compte de la demande d'agir de la manière la plus simple et la plus digne possible. Les processus ont été simplifiés : depuis fin 2015, la constatation du décès incombe (également) au médecin légiste ; auparavant, cette tâche nécessitait l'intervention d'un médecin supplémentaire. La police cantonale a simplifié ses processus et ses agents interviennent désormais en civil dans les cas d'assistance au suicide. Sur place, il est ainsi possible de procéder discrètement, généralement par deux personnes, aux vérifications et aux constatations nécessaires. La Direction de la magistrature ne discerne aucune autre possibilité ou nécessité d'agir.

3 Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (**P1** : demande de prolongation d'un an / **P2** : demande de prolongation de deux ans).

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition
Chancellerie d'Etat (CHA)					
Direction de l'instruction publique (INS)					
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)					
Direction de la police et des affaires militaires (POM)					
080-2014 M	Bernasconi (Malleray, PS) Garder son lieu d'origine lors de fusion de communes	2.9.2014 Adoption	31.12.2016	La possibilité d'admettre la requête et de l'inscrire dans la loi du 9 septembre 1996 sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (loi sur le droit de cité, LDC ; RSB 121.1) est examinée dans le cadre de l'actuelle révision de cette loi. Le projet sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2017.	P1
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)					
Direction de l'économie publique (ECO)					
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)					
Direction des finances (FIN)					
Justice (JUS)					

4 Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement
Chancellerie d'Etat (CHA)				
183-2015 P	Lanz (Thoune, UDC), du 9.6.2015 Introduction d'un frein à la réglementation	16.11.2015 Adoption	31.12.2017	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
260-2015 M	PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen) du 26.10.2016 Elections selon le mode majoritaire : critères d'admission des candidatures au second tour	31.05.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les droits politiques, que le Grand Conseil va traiter en 2018.
266-2015 M	CIRE (Messerli, Interlaken) du 12.11.2015 Conditions d'admission au second tour des élections selon le mode majoritaire	31.05.2016 Adoption	31.12.2018	La mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les droits politiques, que le Grand Conseil va traiter en 2018.
299-2015 M	SP-JUSP-PSA (Marti, Berne) du 23.11.2015 Financement des partis : faire la transparence	30.5.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La revendication sera traitée dans le cadre des travaux de révision partielle de la loi sur les droits politiques.
307-2015 M	Messerli (Nidau, PEV) du 25.11.2016 Adaptation des règles concernant le second tour des élections selon le mode majoritaire	31.05.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les droits politiques, que le Grand Conseil va traiter en 2018.
Direction de l'instruction publique (INS)				
171-2012 M	Linder (Berne, Les Verts) Bourses plutôt qu'aide sociale : harmonisation du régime d'octroi des bourses d'études et de l'aide sociale	25.03.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Les revendications sont examinées dans le cadre d'une modification de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation.
152-2013 M	PLR (Schmidhauser, Bremgarten) Prestations salariales complémentaires	27.01.2014 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Les revendications sont examinées et les conclusions de ces travaux seront présentées dans le rapport sur les conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale.
216-2013 M	LSERev12 (Kropf, Berne) Conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale	23.01.2014 Adoption	31.12.2017	Les revendications sont examinées et les conclusions de ces travaux seront présentées dans le rapport sur les conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale.

091-2014 M	PS-JS-PSA (Marti, Berne) Accueil des enfants pendant les vacances scolaires : soutien des communes par le canton	19.11.2014 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2018	En cours de traitement
224-2014 M	Commission de la formation (CFor) Maintien de l'enseignement du français à l'école primaire en Suisse alémanique	22.01.2015 Adoption	31.12.2017	En cours de traitement
268-2014 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Procédure de sélection juste : égalité des chances entre filles et garçons et enseignement moderne des langues	10.06.2015 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	En cours de traitement
030-2015 M	Müller (Berne, PLR) Renforcer la relation entre l'élève et l'enseignant ou l'enseignante	15.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	En cours de traitement
167-2015 M	Lüthi (Burgdorf, PS) Harmonisation des bourses et de l'aide sociale pour favoriser l'égalité des chances	27.01.2016 Adoption	31.12.2018	Les revendications sont examinées dans le cadre d'une modification de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation.
237-2015 M	Stucki (Berne, PS-JS-PSA) Accessibilité : formation des professionnels de l'aménagement, du bâtiment et des technologies de l'information	01.06.2016 Adoption	31.12.2018	La revendication est examinée dans le cadre des nouveaux contrats de prestations conclus avec les écoles professionnelles pour 2019 et les années suivantes.
293-2015 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Demi-journées libres pour les élèves de gymnase et d'école de culture générale	07.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La revendication est examinée dans le cadre des modifications de l'ordonnance sur les écoles moyennes.
008-2016 P	Imboden (Berne, Les Verts) Inciter les enfants et les adolescents à prendre plus souvent leur vélo	07.09.2016 Adoption	31.12.2018	En cours de traitement
035-2016 P	Zryd (Macolin, PS) Faire du sport une discipline comptant pour la promotion	07.09.2016 Adoption	31.12.2018	Les enseignants et enseignantes de sport étudient les effets possibles de la mise en œuvre de la revendication sur la discipline sportive. En parallèle, les règles d'obtention de la maturité sont examinées au niveau national. Dès que les résultats des deux processus seront connus, la revendication sera examinée du point de vue de l'ensemble de la formation gymnasiale.
047-2016 M	Commission de la formation (CFor) 9e année : assurer une transition réussie vers la formation professionnelle	22.11.2016 Adoption	31.12.2018	En cours de traitement
068-2016 M	Grabner (La Neuveville, UDC) Renforcement de l'offre de cours d'auto-défense et de prévention de la violence à l'école obligatoire	22.11.2016 Adoption	31.12.2018	En cours de traitement

171-2016 P	Wüthrich (Huttwil, PS) Préfinancement des cours préparatoires à l'examen professionnel fédéral et à l'examen professionnel fédéral supérieur	22.11.2016 Adoption	31.12.2018	En cours de traitement
---------------	---	------------------------	------------	------------------------

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

106-2011 M	Masshardt (Berne, PS-JS-PSA) Efficacité énergétique des bâtiments publics	15.06.2011 Adoption	31.12.2015	Le droit en vigueur ne permet pas d'appliquer à tous les bâtiments publics la directive de l'OIC en matière d'énergie et d'installations du bâtiment, mais uniquement aux bâtiments qui sont fortement subventionnés par le canton. La motion doit être réalisée dans le cadre de la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1), actuellement en cours. Le projet de révision partielle était en procédure de consultation jusqu'à la fin décembre 2016, et sera traité au Grand Conseil à la session de septembre 2017.
211-2011 M	Kohler (Uetendorf, PBD) Limiter la pollution lumineuse pour éviter de gaspiller de l'énergie	07.06.2012 Adoption	31.12.2016	La technique en matière d'éclairage de routes permet aujourd'hui d'avoir recours à des systèmes de commande de la durée et de l'intensité de l'éclairage sans frais supplémentaires notables. Les communes et le canton installent déjà ces nouveaux systèmes, même sans y être contraints sur le plan légal. Les demandes formulées dans la motion doivent être satisfaites dans le cadre de la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn ; RSB 741.1). Le projet de révision partielle était en procédure de consultation jusqu'à la fin décembre 2016, et doit être traité au Grand Conseil lors de la session de septembre 2017.
146-2012 M	Riem (Iffwil, PBD) Fluidité du trafic sur l'A1 dans la région bernoise	23.01.2013 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption	31.12.2017	Dans le cadre du projet d'élimination du goulet d'étranglement « A1 : élargissement à 8 voies du tronçon Wankdorf-Schönbühl », l'Office fédéral des routes (OFROU) examine actuellement, à la demande du canton, l'opportunité d'une semi-jonction à Grauholz. Le canton est associé à l'organisation du projet.
153-2012 M	Moser (Biel/Bienne, PLR) Ouverture de la branche Est du contournement de Bienne par l'A5 : mesures d'accompagnement pour augmenter les capacités sur l'axe Ouest	23.01.2013 Vote point par point Points 1 et 3 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retiré	31.12.2017	Des mesures d'accompagnement ont été définies dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des communications régional. Les propriétaires des routes sont responsables de leur mise en œuvre. Des mesures d'optimisation du trafic ont déjà été réalisées à la place Guido-Müller ainsi qu'au carrefour T6/Keltenstrasse/passage à niveau.
246-2012 M	Haas (Bern, PLR) Système de gestion du trafic : mesures immédiates pour la région de Berne	03.06.2013 Adoption	31.12.2017	Plusieurs mesures de gestion du trafic dans la région de Berne (p. ex. GT Berne Nord, GT Kôniz – Berne Sud-Ouest et GT Muri – Berne Sud-Est) font actuellement l'objet de planifications et d'études réalisées en étroite collaboration entre le canton, la ville et les communes. L'OFROU a mis en dépôt public en 2015 le projet de réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence sur le tronçon Wankdorf – Muri. L'approbation des plans est en cours.
134-2014 M	Hofmann (Bern, PS) Contrôle systématique des déchets radioactifs	21.01.2015 Adoption	31.12.2017	Le canton n'a pas les compétences pour édicter des mesures contraignantes dans ce domaine. Il s'investit toutefois, dans la mesure de ses possibilités, pour que toutes les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et toutes les décharges de type E (décharges bioactives) disposent d'appareils de mesure adéquats.
147-2014 P	Zuber (Moutier, PSA) Participation financière exceptionnelle du canton aux coûts d'assainissement des sites pollués	28.01.2015 Adoption	31.12.2017	Comme cela avait été envisagé dans la réponse au postulat, la demande a été satisfaite au moyen d'une disposition pour les cas de rigueur intégrée au projet de révision de la loi sur les déchets. La première lecture au Grand Conseil doit avoir lieu en mars 2017.
175-2014 P	Zuber (Moutier, PSA) Pérennité de la ligne ferroviaire Moutier-Soleure	16.03.2015 Adoption	31.12.2017	L'étude relative aux différentes variantes possibles de desserte entre Soleure et Moutier s'est achevée au printemps 2016, et une consultation a été réalisée auprès des services concernés. La prise de position du Conseil-exécutif a été envoyée à l'Office fédéral des transports à la fin 2016, et sera intégrée au processus de décision de l'OFT sur cette question de la rénovation ou de la fermeture du tunnel du Weissenstein. Le Conseil-exécutif soutient la rénovation du tunnel.
260-2014 M	Daetwyler (Saint-Imier, PS) Maintien de la qualité des correspondances et des fonctionnalités du nœud de Bienne	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	Les travaux de planification de l'étape d'aménagement 2030, menés par la Confédération, sont actuellement en cours. Le canton de Berne y participe activement. Le maintien de bonnes correspondances au nœud de Bienne est très important pour le canton, et celui-ci le fait savoir à ses partenaires dans le cadre de la planification.

265-2014 M	Hofmann (Berne, PS) Création de régions énergétiques à l'exemple de la région de l'Emmental	09.06.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Avec les instruments que constituent la planification régionale en matière d'énergie, la convention bernoise sur l'énergie ainsi que le label « Cité de l'énergie », les communes sont davantage informées sur les possibilités dans le domaine de la planification énergétique, de même que sur la création de régions énergétiques. Une évaluation interne portant sur l'intérêt des communes à l'égard des régions énergétiques a été effectuée en relation avec la convention bernoise sur l'énergie.
266-2014 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Concentration décentralisée de l'administration cantonale	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	Le retrait de certains services administratifs de la vieille ville et la vente d'immeubles qui se libèrent au centre-ville constituent des tâches permanentes qui continuent dans la mesure du possible à être effectuées. Le Grand Conseil a approuvé à la session de novembre 2016 le bail de nouveaux locaux pour le Service des monuments historiques, permettant ainsi de vendre l'immeuble sis Münsterergasse 32. L'évolution future dépend pour beaucoup de la réforme des Directions actuellement en cours d'élaboration.
093-2015 M	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Adaptation des étables des domaines agricoles de Rütli et de Hondrich	08.06.2015 Adoption	31.12.2017	Une demande de crédit de réalisation pour la rénovation de l'étable de l'Inforama Rütli sera soumise au Grand Conseil à la session de juin 2017. En ce qui concerne l'étable de Hondrich, les plans sont disponibles, de même que le plan de financement du fermier pour la construction de la nouvelle étable. L'Inforama a indiqué à cet égard être favorable à un contrat de fermage à long terme. Il est prévu de conserver l'étable actuelle à des fins de formation. Le fermier élabore actuellement une proposition d'utilisation en ce sens.
146-2015 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Entretien des véhicules : collaboration de BLS et des CFF	18.11.2015 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Dans le cadre de son travail, le groupe de suivi « Ateliers BLS » a également examiné les possibilités offertes par une collaboration accrue avec les CFF. Le 20 septembre 2016, il a rendu sa décision, en faveur du site de Chlyforst Nord, à Berne Ouest. C'est maintenant à BLS qu'il revient en premier lieu d'évaluer de manière détaillée le nouveau site proposé.
151-2015 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Rien que du bois suisse dans les bâtiments cantonaux	18.11.2015 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet	31.12.2017	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
280-2015 M	Flück (Brienz, PLR) Itinéraires de randonnée à vélo et en VTT : égalité de traitement	26.01.2016 Vote point par point Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption Point 4 : retiré	31.12.2018	L'Office des ponts et chaussées et l'Office des forêts collaborent actuellement à la refonte des guides et notices existants sur le thème du VTT.
290-2015 M	Berger (Aeschi, UDC) Éliminer le goulet d'étranglement de Reichenbach	16.03.2016 Adoption	31.12.2018	L'arrondissement d'ingénieur en chef I de l'Office des ponts et chaussées collabore actuellement avec la commune de Reichenbach afin d'élaborer des solutions pour réduire les embouteillages. Différentes variantes permettant de supprimer les feux de signalisation sur la route Spiez-Kandersteg, à la bifurcation de Kien, doivent être approfondies dans le cadre de l'avant-projet.
302-2015 M	Flück (Brienz, PLR) Vente des parts du canton dans le capital de BKW	07.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La loi sur la participation du canton à BKW SA (LBKW) est en cours d'élaboration, et doit être soumise en première lecture au Grand Conseil à la session de novembre 2017.
308-2015 M	Müller (Berne, PLR) Grands projets : limiter les frais d'étude	07.06.2016 Adoption	31.12.2018	La demande formulée dans la motion constitue une tâche permanente. Ainsi, pour les deux grands projets que sont le centre de police de Berne et le campus de la BFH, le Grand Conseil pourra déjà se prononcer sur le site ainsi que sur les dépenses liées à un concours d'architecture, avant que les premières mesures concrètes de planification ne soient lancées.

091-2016 M	Benoit (Corgémont, UDC) Clinique psychiatrique de Bellelay Remplacement du système de chauffage	23.11.2016 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2018	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
119-2016 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Révision du plan sectoriel déchets	23.11.2016 Adoption	31.12.2018	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
121-2016 P	De Meuron (Thoune, Les Verts) Réduction des déchets plastiques !	23.11.2016 Adoption	31.12.2018	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
122-2016 P	De Meuron (Thoune, Les Verts) Promouvoir le recyclage des déchets plastiques	23.11.2016 Adoption	31.12.2018	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
136-2016 M	Riem (Iffwil, PBD) Bâtiments de l'administration cantonale dans la région de Berne	23.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
144-2016 M	Riem (Iffwil, PBD) Non à la tarification de la mobilité dans le Grand Berne	23.11.2016 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : retiré Point 3 : adoption Point 4 : adoption	31.12.2018	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
Direction de la police et des affaires militaires (POM)				
126-2006 M	PS-JS (Meyer, Roggwil) Autorisation des sociétés de sécurité privées	30.1.2007 Adoption	31.12.2011	Après diverses discussions, le Conseil-exécutif a décidé d'élaborer sa propre solution et de ne pas adhérer à l'un des concordats. Le sujet est inclus dans la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.
075-2010 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Destruction de prises de cannabis par mesure de protection de la jeunesse	26.1.2011 Adoption	31.12.2015	Cette requête est examinée dans le cadre de la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.
076-2010 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Frais de la prise en charge des jeunes alcoolisés ou drogués	26.1.2011 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2015	La création d'une cellule de dégrisement est à l'étude. Un rapport sera soumis au Grand Conseil en été ou en automne 2017.
104-2010 M	Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV) Mise en place d'une division cellulaire de dégrisement	26.1.2011 Vote point par point : Mandat principal : adoption Points 1 à 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2015	La création d'une cellule de dégrisement est à l'étude. Un rapport sera soumis au Grand Conseil en été ou en automne 2017.
240-2010 M	Müller (Berne, PLR) Mise en application des dispositions sur la vidéosurveillance	16.6.2011 Adoption	31.12.2015	Cette demande ne se heurte à aucune objection et est intégrée à la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.

220-2011 M	Matti (La Neuveville, PLR) Restituer certaines compétences à la police administrative	30.1.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	La question de la répartition des compétences entre les communes et la POCA est incluse dans la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.
054-2012 M	Mühlheim (Berne, pvl) Violences et menaces contre les autorités : mise en place de groupes d'intervention	6.9.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	La JCE et la POM examinent ensemble les développements possibles d'une gestion des menaces dans le canton de Berne. Les revendications seront examinées dans le cours de ces travaux. Si la coordination des calendriers est possible, la mise en œuvre pourrait entrer dans la révision de la LPol.
083-2012 M	Meyer (Roggwil, PS) Financement du coût de la sécurité par le canton	6.9.2012 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2016	La question du financement des prestations policières de base n'a pas été réglée dans le cadre de l'évaluation du projet Police Bern. Elle a donc été incluse dans la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.
098-2012 M	Grimm (Berthoud, Les Verts) Lutter efficacement contre le « littering » et l'affichage sauvage	24.1.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La possibilité, pour les communes, d'infliger des amendes d'ordre à des particuliers abandonnant des déchets sur la voie publique (littering) ou se livrant à des affichages sauvages est examinée dans le cadre de la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.
019-2013 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Violence : combattre les causes réelles	19.11.2013 Vote point par point : Points 1 à 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La JCE et la POM étudient ensemble les développements possibles de la gestion des menaces dans le canton de Berne. Si la coordination des calendriers est possible, la mise en œuvre pourrait entrer dans la révision de la LPol.
268-2013 M	Müller (Berne, PLR) Police cantonale : convergence des compétences et des responsabilités	19.3.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Dans le cadre de la révision de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), la collaboration entre les communes et la POCA fait l'objet d'une discussion incluant les acteurs concernés. La révision totale de la LPol est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.
334-2013 M	PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger, Schwarzenburg) Éducation routière jusqu'en 6e année de l'école primaire	19.3.2014 Vote point par point : Points 1 et 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La mise en œuvre du mandat de base de l'éducation routière a été intégrée aux questions examinées dans le cadre de la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.
247-2014 M	Rudin (Lyss, pvl) Enregistrement par la police des actes d'homophobie	17.3.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police se penchera sur le sujet une fois la statistique criminelle suisse rendue publique, au printemps 2017. Elle décidera ensuite s'il faut suggérer à la Confédération (Office fédéral de la statistique) de changer sa pratique en matière de saisie d'indicateurs.
101-2015 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Politique de l'asile et de l'intégration : il faut agir !	16.11.2015 Vote point par point : Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	En collaboration avec les préfectures, l'Office de la population et des migrations a identifié des places d'hébergement pouvant servir de réserve. Sur la base de la stratégie de l'asile et des réfugiés, dont le Grand Conseil a pris connaissance à la session de novembre 2016, et dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE), les autorités compétentes élaborent actuellement un plan d'hébergement comprenant un volet consacré à la planification de la réserve. À la suite d'un relevé des coûts, il est prévu, au niveau intercantonal, de mener des négociations avec la Confédération en vue d'une augmentation des subventions fédérales.
102-2015 M	Zryd (Macolin, PS) Soumettre les sociétés de sécurité privées au régime de l'autorisation !	8.9.2015 Adoption	31.12.2017	Après diverses discussions, le Conseil-exécutif a décidé d'élaborer sa propre solution et de ne pas adhérer à l'un des concordats. Le sujet et la question de la mise en œuvre sont inclus dans la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.

152-2015 M	Mühlheim (Berne, pvl) Augmentation rapide du nombre de RMNA : des décisions rapides et non conventionnelles !	7.9.2015 Adoption	31.12.2017	En automne 2016, un relevé a été réalisé au niveau intercantonal au sujet des coûts générés par l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, dont les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Les travaux et les analyses sont en cours. Il est prévu de mener ensuite des négociations avec la Confédération en vue d'une augmentation de ses subventions dans le domaine des RMNA. La possibilité d'héberger des RMNA dans le Foyer d'éducation Prêles a été étudiée, conformément au point 2 de la motion. L'hébergement de RMNA est exclu en raison de la réaffectation prévue du foyer d'éducation en établissement de détention administrative.
181-2015 M	Sancar (Berne, Les Verts) Halte à la privatisation des tâches de police	17.11.2015 Vote point par point : Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La possibilité de privatiser des tâches policières est abordée dans le cadre de la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera traitée par le Grand Conseil en 2017.
184-2015 M	Freudiger (Langenthal, UDC) Procédure de naturalisation : exiger un extrait officiel du casier judiciaire	18.1.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La possibilité d'admettre la requête et de l'inscrire dans la LDC est examinée dans le cadre de l'actuelle révision de cette loi. Le projet sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2017.
220-2015 M	PS-JS-PSA (Brunner, Hinterkappelen) Accueil des réfugiés : mise en place d'un système d'incitation pour les communes.	17.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Les travaux d'approfondissement menés dans le cadre de la stratégie de l'asile et des réfugiés montreront si des systèmes d'incitation sont souhaitables.
222-2015 M	Brunner (Hinterkappelen, PS) Hébergement des réfugiés dans les communes du canton de Berne : nouvelles options	17.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le Conseil-exécutif évalue le système actuel de financement, d'hébergement et d'encadrement dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE).
227-2015 M	Müller (Orvin, UDC) Plus de latitude pour les communes dans la question des gens du voyage	25.11.2015 Adoption	31.12.2017	Cette thématique sera étudiée dans le cadre de la révision de la loi sur la police (LPol ; RSB 551.1). La révision totale est en cours et la nouvelle loi sera traitée au Grand Conseil en 2017.
305-2015 M	Müller (Berne, PLR) Coût des manifestations non autorisées : faire passer les responsables à la caisse	2.6.2016 Adoption	31.12.2018	La question est étudiée dans le cadre de la révision totale de la LPol. Celle-ci est en cours et sera, traitée par le Grand Conseil en 2017.
040-2016 M	Mühlheim (Berne, Les Verts) Asile : ne pas confondre vitesse et précipitation !	1.6.2016 Vote point par point : Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La stratégie de l'asile et des réfugiés a mis en lumière la nécessité d'une bonne coordination interdirectionnelle (point 3.5). En conséquence, le canton a prévu de désigner une organisation partenaire avec laquelle il prévoit de conclure un contrat de prestations portant sur l'hébergement et la prise en charge de tous les mineurs non accompagnés attribués au canton. L'organisation partenaire collaborera étroitement avec les autorités cantonales et avec les services externes concernés.
051-2016 M	Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC) Politique d'information du canton de Berne : assurer la transparence	13.9.2016 Adoption	31.12.2018	Une prochaine rencontre entre la POCA et le Ministère public donnera l'occasion d'aborder ce sujet et de discuter les prochaines étapes.
069-2016 P	De Meuron (Thoune, Les Verts) Acquisition d'une pumtrack mobile pour les communes	13.9.2016 Adoption	31.12.2018	La poursuite de la mesure est examinée dans le cadre de la stratégie sportive du canton de Berne.
086-2016 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Protégeons les forces d'intervention et rétablissons l'ordre juridique	29.11.2016 Vote point par point : Point 2 : adoption	31.12.2018	La mise en place, à l'intérieur de la Reitschule, d'un service de sécurité indépendant de l'association de l'établissement (IKuR) sera étudiée par le Conseil-exécutif à une prochaine occasion.
093-2016 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Renvoi des délinquants étrangers : faire la transparence	29.11.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif s'efforce d'établir rapidement les statistiques sur les renvois exécutés dans le canton de Berne.

100-2016 M	PBD (Kohli, Berne) Port de caméras-piéton par les fonctionnaires de police : création de bases légales	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La POCA lancera un projet indépendant pour examiner de façon approfondie l'introduction et la réglementation de caméras-piéton. Une attention particulière sera portée aux aspects suivants : la protection des données, la protection de la personnalité, la définition des domaines d'application intéressants pour la police, la résolution des questions techniques et financières, le rapport coûts-utilité et les expériences d'autres corps de police en Suisse et à l'étranger.
106-2016 M	Lanz (Thoune, UDC) Subventions périodiques prélevées sur le Fonds de loterie pour tous les châteaux d'importance nationale	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La révision de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52) devra permettre de clarifier la gestion des subventions périodiques destinées aux châteaux d'importance nationale et la question de savoir si des fondations de droit privé peuvent être créées dans le but d'obtenir des subventions du Fonds de loterie.
128-2016 M	Wenger (Spiez, UDC) Introduction d'une taxe écologique sur la mise en circulation des véhicules à moteur	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif étudiera la proposition d'introduire un modèle de taxation écologique.
138-2016 M	Wüthrich (Huttwil, PS) Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale	29.11.2016 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Les effectifs de la POCA seront recensés au cours des mois qui viennent. Les résultats, présentés dans un rapport, permettront de déterminer s'il faut prendre des mesures et, le cas échéant, lesquelles.
151-2016 M	CGes (Siegenthaler, Thoune) Protection de l'État : une base légale est nécessaire	29.11.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif élaborera un projet de loi et d'ordonnance relatif à la surveillance en matière de protection de l'État.
168-2016 M	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Reconversion du Foyer d'éducation de Prêles : mettre la procédure entre parenthèses	24.11.2016 Vote point par point : Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Les travaux de planification se poursuivent concernant l'aménagement de l'établissement de détention administrative sous l'angle de la construction et de l'exploitation. Le Grand Conseil pourra se prononcer en 2017 sur la création définitive de l'établissement de détention administrative à Prêles en se fondant sur des garanties engageant fermement le concordat.
179-2016 M	Wyss (Wengi, UDC) Foyer d'éducation de Prêles : il faut aller de l'avant !	24.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif examine la proposition dans le cadre des travaux sur la réaffectation du Foyer d'éducation Prêles.

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

221-2011 M	Kneubühler (Nidau, Commission LMMIn) Simplification des structures des institutions d'aide à la jeunesse	28.03.2012 Adoption	31.12.2016	Les travaux de rédaction du rapport final du projet «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne» sont très avancés. Le Conseil-exécutif doit prendre connaissance du rapport début 2017 et décider de la mise en œuvre par étapes des mesures proposées. Il conviendra également de coordonner la mise en œuvre avec les résultats du projet de pédagogie spécialisée de l'INS.
188-2012 M	Lüthi (Berthoud, PS) Harmonisation du tarif de placement d'enfants	18.03.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La demande est examinée dans le cadre du projet «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne» et des autres mesures d'application, qui donneront lieu à une modification de la législation.
004-2013 M	Bhend (Steffisburg, PS) Système de réduction des primes de l'assurance maladie : corriger les injustices	04.09.2013 Vote point par point : Point 1 : adoption	31.12.2017	Les possibilités de mise en œuvre sont examinées.

310-2013 M	Rösti (Kandersteg, UDC) Conception régionale des transports et de l'urbanisation CRTU de 2e génération	20.01.14 Vote point par point : Point 1 : rejet Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Les CRTU de 2 ^e génération ont été soumises à la fin de l'année sous rapport au canton pour approbation et seront adoptées en tant que plans directeurs régionaux lors du premier trimestre de 2017. L'examen portant sur un espacement de l'élaboration des CRTU dans le canton de Berne (point 2) doit être terminé d'ici fin 2018. La mise à jour des CRTU est harmonisée avec les prescriptions de la Confédération dans le but d'obtenir un cofinancement des mesures destinées aux transports dans les villes et les agglomérations (projets d'agglomération «transports et urbanisation») ainsi qu'avec les instruments cantonaux d'aménagement, de planification et de financement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la construction routière et des transports publics. Il s'agit d'attendre les résultats concernant les projets politiques en cours suivants et d'en tenir compte : - Au niveau de la Confédération, le financement du trafic d'agglomération par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) doit être assuré à long terme. Les démarches politiques à cet égard sont en cours au niveau fédéral. - L'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) doit permettre d'obtenir de premiers résultats en 2017 au plus tôt.
173-2014 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prévention des abus sexuels dans les institutions et les associations	18.03.2015 Vote point par point : Point 2 : adoption sous forme de postulat Points 1 et 3 : rejet Point 4 : adoption et classement	31.12.2016	La possibilité de contraindre les institutions à adhérer à la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité et d'obliger les associations à élaborer des guides ou des schémas d'intervention est examinée dans le cadre du projet «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne» et des travaux législatifs qui en découleront.
177-2014 P	Müller (Berne, PLR) A quoi pourrait ressembler le canton de Berne ?	19.03.2015 Adoption	31.12.2017	Un examen approfondi est nécessaire pour montrer à quoi pourrait ressembler le canton de Berne si sa subdivision répondait aux critères et aux besoins actuels de l'économie et de l'aménagement du territoire et comptait moins de 50 communes. Le rapport du Conseil-exécutif à ce sujet doit être soumis au Grand Conseil en 2018.
239-2014 M	Mentha (Liebefeld, PS) Harmonisation des règles de suspension des délais dans la procédure administrative	10.06.2015 Adoption	31.12.2017	La possibilité d'introduire des dispositions relatives à la suspension des délais fait l'objet d'un examen détaillé de la part de la JCE dans le cadre du projet de révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.
024-2015 M	Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF) Regrouper l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et l'Office des affaires sociales dans une même Direction	16.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La demande fait notamment l'objet de l'évaluation actuellement effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 1 ^{er} février 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte [LPEA ; RSB 213.316], qui doit avoir lieu dans les quatre ans à compter de son entrée en vigueur. Cette évaluation, qui sera achevée à la mi-2017, permet d'examiner de manière approfondie l'accomplissement des objectifs de la nouvelle législation et l'adéquation de la structure actuelle à ces objectifs. Il s'agit de savoir, et c'est là un point capital, si l'organisation et le mode de travail des APEA nouvellement créées sont rationnels et judicieux et permettent d'appliquer le nouveau droit de manière efficace. Ce point devra être pris en compte dans le cadre du projet de réforme des Directions.
041-2015 M	Daetwyler (Saint-Imier, PS) Supprimer les freins institutionnels aux fusions de communes	16.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Dans le cadre du débat sur le programme gouvernemental de législature 2015 à 2018, le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification par laquelle il entend promouvoir l'élaboration d'une stratégie définissant la forme que devra prendre la coopération régionale au sein du canton de Berne. La demande de la motion est traitée dans le cadre de ce mandat qui a été intégré à l'évaluation et au développement prévus de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR). Le rapport du gouvernement comprenant les conclusions émanant de l'évaluation de la SACR devrait être soumis au Grand Conseil en 2018.

076-2015 M	Gsteiger (Eschert, PEV) Islam : combattre les dérives et limiter l'endoctrinement	10.06.2015 Vote point par point : Point 6 : adoption	31.12.2017	Le Conseil-exécutif a décidé de développer dans un premier temps les relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne en optant pour une révision totale de la loi sur les Eglises. Les travaux législatifs nécessaires sont en cours. Le Grand Conseil traitera la nouvelle loi sur les Eglises nationales bernoises à l'automne 2017. Parallèlement, la JCE fait avancer le processus d'état des lieux des autres communautés religieuses qui ne sont pas au bénéfice d'une reconnaissance de droit public mais qui fournissent des prestations socialement importantes. Dans un deuxième temps, le Conseil-exécutif va traiter la question de sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues et les mesures qui peuvent être prises dans ce domaine. Le point 6 de la motion portant sur l'aumônerie dans les prisons sera mis en œuvre par la POM à l'occasion de la révision en cours de la loi sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM ; RSB 341.1) ; le nouveau texte portera le nom de loi sur l'exécution judiciaire. Les débats parlementaires au sujet de cette loi doivent avoir lieu en automne 2017.
083-2015 M	Lanz (Thoune, UDC) Raccourcir la durée des procédures	25.11.2015 Adoption	31.12.2017	La JCE consultera les milieux intéressés et présentera son rapport au Grand Conseil.
085-2015 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Régions sans conférence régionale : pas d'inégalité de traitement	10.06.2015 Vote point par point : Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Les revendications seront examinées dans le cadre de l'évaluation de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) dont les résultats seront portés à la connaissance du Grand Conseil en 2018.
103-2015 M	Mentha (Liebelfeld, PS) Organisation d'un concours sur le thème du logement et de l'urbanisation interne	25.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le Conseil-exécutif examinera si, quand et comment un nouveau concours sur le thème du logement et de l'urbanisation interne peut être organisé et proposera le cas échéant au Grand Conseil d'inscrire les fonds nécessaires au budget.
108-2015 M	Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF) Mieux utiliser les bâtiments inoccupés hors de la zone à bâtir	16.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le droit fédéral (loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire [LAT ; RS 700]) règle la mesure dans laquelle les bâtiments agricoles désaffectés, situés hors de la zone à bâtir, peuvent être transformés. Les dispositions concernant les constructions hors de la zone à bâtir devraient faire l'objet de la prochaine révision partielle de la LAT. Le Conseil-exécutif fera en sorte que cette demande soit prise en compte.
113-2015 M	Bhend (Steffisburg, PS) Baisse du tarif des notaires	25.11.2015 Adoption	31.12.2017	La JCE a mis en place une organisation de projet qui établira un inventaire de la situation pour le Conseil-exécutif d'ici l'automne 2017 et lui soumettra des propositions. Cette motion sera mise en œuvre de manière coordonnée avec la motion 138-2015.
138-2015 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Révision de la loi sur le notariat	25.11.2015 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2017	La JCE a créé une organisation de projet qui va dresser d'ici l'automne 2017 la liste des éventuels points à réviser. Lorsque le Conseil-exécutif aura pris connaissance du résultat de cet état des lieux, il lancera les travaux de révision de la loi sur le notariat (LN ; RSB 169.11), qui seront entrepris en coordination avec la réalisation des motions 113-2015 et 017-2016.
125-2015 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Suppression de la procédure de mise sous scellés	27.01.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le postulat sera traité dans le cadre de l'évaluation des éléments de la loi sur le notariat devant faire l'objet d'une révision.
166-2015 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Conférences régionales : donner plus de poids aux petites communes rurales	27.01.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La demande sera examinée dans le cadre de l'évaluation de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR). Le Grand Conseil pourra prendre connaissance des résultats de cette évaluation en 2018.
201-2015 M	CJus ; Gygas-Böniger (Obersteckholz, PBD) Durée de la fonction des membres des autorités judiciaires et du Parquet général	17.03.2016 Adoption	31.12.2018	La JCE examine s'il est possible de mettre en œuvre les revendications de la motion dans le cadre de l'adaptation de la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM) ou si une modification de la loi sur le personnel s'impose. Les deux solutions devront être appliquées compte tenu des mesures préconisées dans le rapport sur l'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux.
205-2015 M	Fuchs (Berne, UDC) Faire connaître l'accouchement confidentiel	17.03.2016 Vote point par point : Points 1 et 3 : adoption Point 2 : rejet	31.12.2018	Les revendications et les questions sont traitées dans le cadre d'un groupe de projet représentatif, composé de spécialistes de services qui s'occupent de femmes (enceintes) en détresse (aide aux victimes, services sociaux, Solidarité Femmes) et de collaborateurs des Directions concernées (JCE, SAP, FIN). Une fois que les besoins auront été clarifiés et que les lacunes, s'il en existe, auront été identifiées, des mesures concrètes seront définies à fin 2017.

269-2015 M	Luginbühl (Krattigen, PBD) Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature	14.03.2016 Vote point par point : Points 1 et 2 : adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a mis sur pied une organisation de projet chargée d'un mandat très clair relatif à la réforme des Directions (RDir). Le rapport du gouvernement comportant des modèles de réorganisation des Directions doit être soumis au Grand Conseil à l'été 2018. La réforme des Directions devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021, une fois que les adaptations législatives nécessaires auront été faites.
286-2015 M	Wälchli (Obersteckholz, UDC) Protection durable des prairies irriguées de Haute-Argovie : élaboration des critères	27.01.2016 Vote point par point : Points 1 et 3 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'élaboration d'un plan de quartier cantonal pour assurer la préservation durable des prairies irriguées est menée en étroite collaboration avec la fondation pour les prairies irriguées, les exploitants de telles prairies et les communes. Le Conseil-exécutif examinera dans quelle mesure il convient d'édicter des critères supportables et proportionnés au sujet de la protection des prairies irriguées. Les travaux d'aménagement ont fait l'objet d'une étude externe et le projet a démarré en automne.
311-2015 M	Müller (Berne, PLR) Violence contre les fonctionnaires : dépôt d'une initiative cantonale	27.01.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a transmis l'initiative cantonale à l'Assemblée fédérale le 19 octobre (objet 16.317). La commission compétente n'a pas encore traité cet objet.
312-2015 M	Müller (Böwil, UDC) Introduire la possibilité pour les communes de changer d'arrondissement administratif	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La question sera examinée dans le cadre de l'évaluation de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR). Le Grand Conseil pourra prendre connaissance des résultats de cette évaluation en 2018.
313-2015 M	CIAT (Kropf, Berne, Les Verts) Meilleure protection contre les actions dilatoires	13.09.2016 Adoption	31.12.2018	La JCE procède actuellement à une étude approfondie sur la meilleure façon de se protéger contre les actes dilatoires dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.
017-2016 M	Kohli (Berne, PBD) Reconnaissance réciproque des brevets de notaire	13.09.2016 Adoption	31.12.2018	La JCE a créé une organisation de projet qui va dresser d'ici l'automne 2017 la liste des points devant faire l'objet d'une révision. Lorsque le Conseil-exécutif aura pris connaissance du résultat de cet état des lieux, il lancera les travaux de révision de la loi sur le notariat (LN ; RSB 169.11), qui seront entrepris en coordination avec la réalisation des motions 113-2015 et 017-2016.
165-2016 M	CSéc (Wenger, Spiez, PEV) Simplification des formalités pour l'accueil d'enfants dans des familles	30.11.2016 Vote point par point Point 1 : retrait Points 2 et 3 : adoption	31.12.2018	La question est examinée dans le cadre du projet «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne». Le Conseil-exécutif doit prendre connaissance du rapport au début de 2017 et décider de la mise en œuvre par étapes des mesures proposées.
169-2016 M	Streit-Stettler (Berne, PEV) Protection de l'enfant et de l'adulte : les nouveaux modèles d'indemnisation menacent le travail de prévention	30.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La question est examinée dans le cadre du projet «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne». Le Conseil-exécutif doit prendre connaissance du rapport au début de 2017 et décider de la mise en œuvre par étapes des mesures proposées.
Direction de l'économie publique (ECO)				
049-2013 M	Sollberger (Berne, pvl) Hôtellerie et restauration : compétence de décision en matière d'autorisation	11.09.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Un groupe d'expert, où siègent les groupes d'intérêt concernés, examine l'affaire et élabore les bases décisionnelles pour une éventuelle modification de la loi sur l'hôtellerie et la restauration.
176/2013 P	Meyer (Roggwil, PS)	27.01.2014 Adoption	31.12.2016	Des clarifications techniques seront effectuées avec la Fédération cantonale bernoise de la pêche et leur conformité avec la réponse du Conseil-exécutif sera examinée.
167-2014 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Apiculture : élevage des reines	10.06.2015 Adoption	31.12.2017	La protection des stations de fécondation pour l'élevage des abeilles ne nécessite qu'une modification mineure de la loi cantonale sur l'agriculture (LCAB). C'est pourquoi il a d'abord été examiné s'il était possible de mettre en œuvre cette affaire en même temps que d'autres. Ce n'est pas le cas, si bien qu'un projet ne portant que sur la mise en œuvre de la motion est en cours d'élaboration en vue d'une mise en consultation.
026-2015 M	Haas (Berne, PRD) Vieille ville de Berne : l'assimiler à une région touristique	15.09.2015 Adoption	31.12.2017	Une adaptation de la loi sur le commerce et l'industrie est en consultation jusqu'à fin janvier 2017.

124-2015 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Régime de l'autorisation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration	27.01.2016 Adoption	31.12.2018	Un groupe d'expert, où siègent les groupes d'intérêt concernés, examine l'affaire et élabore les bases en vue de préciser l'exécution.
218-2015 M	Grabner (Horrenbach, UDC) Abaisser le seuil de qualification d'entreprise agricole à 0,6 UMOS	02.06.2016 Adoption	31.12.2018	Le projet de modification de la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme est en consultation depuis le 16 janvier 2017. La première lecture sera au programme de la session de novembre 2017.
002-2016 M	Messerli-Weber (Nidau, PEV) Suppression du monopole des ramoneurs	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Un groupe d'expert, où siègent les groupes d'intérêt concernés, examine à quelles conditions un assouplissement politiquement viable du monopole des ramoneurs pourrait être mis en œuvre.
084-2016 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) « More than Honey » : lancement d'un projet pilote de préservation de la santé des abeilles	24.03.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le plan de mesures de la Confédération pour améliorer la santé des abeilles est attendu afin de pouvoir ensuite clarifier si, et le cas échéant où, un projet pourrait idéalement être lancé en Suisse.

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

260-2012 M	Studer (Niederscherli, UDC) Réduction des coûts de l'aide sociale	05.09.2013 Adoption	31.12.2015	La mise en œuvre des mesures EOS (réduction des suppléments d'intégration et non-adaptation au renchérissement du forfait pour l'entretien) a permis d'atteindre en 2014 déjà une partie du potentiel d'économies exigé. D'autres points de la motion ont été réalisés avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance de Direction du 28 août 2015 sur le calcul des prestations circonstancielles (ODPCirc ; RSB 860.111.1) au 1 ^{er} octobre 2015 et la révision de l'OASoc. L'aménagement du système d'incitations et le montant des prestations sont à l'étude dans le cadre de la révision en cours de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1).
045-2013 M	Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Introduction d'une autorisation de cabinet dans le canton de Berne	09.09.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le calendrier prévu pour l'examen de cette demande n'a pas pu être respecté en raison d'une pénurie de personnel au sein de l'office compétent de la SAP. Ce dernier rendra son rapport fin 2017.
276-2013 M	Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Institutions pour personnes handicapées : comparaison de la dotation en personnel et des tarifs	20.03.2014 Adoption	31.12.2018	L'instauration de dotations en personnel comparables et de tarifs uniformes dans les institutions pour adultes handicapés est à l'étude dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique cantonal en faveur de ces derniers. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la LASoc révisée, prévue pour le 1 ^{er} janvier 2020, le changement de système se prépare sous forme de projets pilotes. Quelque 500 personnes ont ainsi suivi une procédure d'évaluation de leurs besoins particuliers et obtenu une garantie de participation aux frais liés à leur handicap. Ce soutien fondé sur le principe du financement par sujet au moyen de coûts normatifs leur permet d'organiser librement leur vie et leur travail en choisissant entre prise en charge institutionnelle et assistance à domicile. Les projets pilotes permettent d'améliorer les instruments de pilotage en continu et d'élargir progressivement le cercle des participants.
335-2013 M	Blaser (Steffisburg, PS) Formation d'assistant socio-éducatif ou d'assistante socio-éducatrice (orientation accompagnement des enfants) : pratique abusive des crèches	02.06.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Des mesures sont à l'étude dans le cadre de l'introduction des bons de garde prévue pour 2019.
051-2014 M	Müller (Böwil, UDC) Corriger les compétences du Conseil-exécutif en matière financière !	19.11.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La question de savoir si les compétences financières du Conseil-exécutif doivent être adaptées sera examinée dans le cadre de la révision de la LASoc. Il sera également tenu compte des études en cours concernant le financement des infrastructures, qui impliqueront sans doute aussi un changement de régime dans le secteur du handicap (remplacement des subventions d'investissement par des forfaits d'infrastructure). La LASoc entièrement révisée devrait entrer en vigueur en 2020.

059-2014 M	Striffeler-Mürset (Münsingen, PS-JS-PSA) Soutien aux proches aidants	19.11.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le rapport 2016 sur la politique du 3 ^e âge du canton de Berne 2016 aborde une partie des questions soulevées par la motionnaire. En tant qu'éléments-clé de sa politique en faveur des seniors, le canton cofinance notamment les prestations suivantes de soutien aux proches aidants : prise en charge de jour pour personnes atteintes de démence sénile, trois projets de recherche ancrés dans la pratique menés par le centre Schönberg (gestion par cas, formation de coaches en matière de démence et élaboration d'une stratégie pour le développement de réseaux d'échange et de prise en charge dans des régions pilotes), création de plateformes d'information sur tout le territoire cantonal ainsi que prestations à domicile. D'autres approches seront explorées en même temps que le postulat 262-2014, qui incite le canton de Berne à envisager d'introduire le système de prévoyance-temps. Il s'agit là d'un modèle innovant d'accompagnement bénévole des personnes âgées vivant à domicile.
146-2014 M	Zuber (Moutier, PSA) Pour une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie francophone du canton de Berne	17.11.2014 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La motion sera examinée à l'issue du projet d'autonomisation des institutions psychiatriques cantonales. En raison des importantes décisions qui restent à prendre quant à la future structure du Réseau santé mentale SA, les travaux ne pourront débuter qu'au milieu de 2017.
152-2014 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Interdiction des clubs sociaux cannabiques	17.11.2014 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption Point 4 : adoption et classement	31.12.2018	Prolongation de délai pour le point 1 : aucune demande de projet-pilote visant la création de clubs cannabiques dans le canton de Berne n'a été déposée depuis l'adoption de la motion. Il est à prévoir que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recevra une telle requête concernant la ville de Berne dans les prochains mois. Si un projet devait lui être soumis, le Conseil-exécutif examinera quelles mesures peuvent être prises. Point 3 (réalisé) : le gouvernement a adressé en 2014 une lettre à l'OFSP pour le prier instamment de refuser d'autoriser les projets de ce type.
166-2014 M	Schnegg (Champoz, UDC) Pour une gestion efficace des soins préhospitaliers (sauvetage)	16.03.2015 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Lors de l'établissement des contrats de prestations 2017, des contrats pluriannuels ont été proposés aux services de sauvetage. La majorité d'entre eux a rejeté cette option. Comme le canton est tenu de garantir la couverture en soins préhospitaliers, il doit assurer les liquidités de ces services afin qu'ils puissent remplir leurs obligations, notamment envers leur personnel.
176-2014 M	Müller (Langenthal, PS) Procédures inutilement compliquées dans les services sociaux	18.03.2015 Adoption	31.12.2017	Une solution est à l'étude dans le cadre du projet d'allocations familiales pour les bénéficiaires de l'aide sociale sans activité lucrative, mené par des représentants et des représentantes de la JCE, de la Caisse de compensation du canton de Berne, de la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE) et de la SAP. Le délai de mise en œuvre dépendra de l'option retenue parmi celles que le groupe de projet proposera fin 2017.
235-2014 M	Von Kaenel (Villeret, PLR) Les forfaits cantonaux pour les collaborateurs spécialisés des services sociaux ne doivent couvrir que les salaires et charges sociales	21.01.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La révision partielle de la LASoc entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2017 instaure un nouveau système de rétribution axé sur les prestations et non plus sur les postes. Les services sociaux se voient verser un forfait par cas traité qui couvre les frais de traitement et de perfectionnement de leur personnel.
249-2014 M	Mühlheim (Berne, pvl) Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	Une étude de faisabilité portant sur le pilotage et le financement de la formation postgrade en médecine et en pharmacie est en cours.
252-2014 M	Rufener (Langenthal, UDC) Réglementation homogène de l'accueil extrafamilial des enfants	09.06.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 et 3 : adoption Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 à 7 : adoption	31.12.2017	Il apparaît logique de traiter les regroupements demandés aux points 1, 2, 4 et 7 dans le cadre de la réalisation de la motion 269-2015 Luginbühl-Bachmann (Krattingen, PBD) : Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature. Le motionnaire exige par ailleurs d'unifier autant que possible le pilotage de l'accueil extrafamilial. L'instauration des bons de garde, prévue pour 2019, répondra partiellement à cette requête. Comme le canton de Berne ne fera dès lors plus de différence entre garderies privées et subventionnées, une solution uniforme pour l'autorisation et la surveillance de ces établissements sera incontournable. Il sera tenu compte du point 3 de la motion lors de la mise en œuvre de cette solution. Le relèvement modéré du coefficient d'encadrement des enfants visé au point 5 sera effectué en 2017 pour les garderies et les familles de jour via une adaptation de l'OPIS. Le point 6 ne fera l'objet d'aucune mesure car un apprentissage d'assistant socio-éducatif ou d'assistante socio-éducative constitue d'ores et déjà une qualification suffisante pour intégrer le personnel d'une garderie.

254-2014 M	Zybach (Spiez, PS-JS-PSA) Mise en place du dossier électronique du patient dans le canton de Berne	09.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le Conseil-exécutif examine les demandes de la motionnaire en collaboration avec les fournisseurs de prestations du système de santé bernois et d'autres protagonistes dans le cadre du projet BeHealth.
262-2014 P	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Introduction du système de prévoyance-temps	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	La question de savoir comment le système de prévoyance-temps pourrait être mis en œuvre dans le canton de Berne requiert des investigations importantes qui ne font que débuter. Il est prévu de publier un rapport sur les modalités et les conséquences financières d'un tel modèle ainsi que sur le rôle qui reviendrait au canton. Comme le gouvernement l'a relevé dans sa réponse à la motion, l'élaboration de ce document prendra du temps en raison des ressources humaines limitées à disposition.
264-2014 M	Müller (Orvin, UDC) Allocation des fonds de la compensation des charges dans les communes	18.03.2015 Adoption	31.12.2017	La révision partielle de l'OASoc entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2017 instaure un nouveau système de rétribution axé sur les prestations et non plus sur les postes. Les services sociaux se voient verser un forfait qui couvre les frais de traitement et de perfectionnement de leur personnel chargé de la gestion des cas d'aide sociale individuelle ou de la gestion des contributions d'entretien. Le montant versé se calcule en fonction du nombre de cas traités, du volume des frais de traitement admis à la compensation des charges en 2015 et de l'effectif du service concerné.
278-2014 M	Müller (Berne, PLR) Compensation des charges de l'aide sociale : éliminer les effets pervers	09.06.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2017	L'examen du point 1 et la mise en œuvre du point 2 ont débuté. Il s'agit en particulier d'étudier les possibilités de renforcer les mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources, ce qui implique l'adaptation de la législation en vigueur.
033-2015 M	Mühlheim (Berne, pvl) Mise en œuvre du principe de subsidiarité dans l'aide sociale	14.09.2015 Point 1 : adoption Point 2 : retrait	31.12.2017	La SAP a préparé une directive pour la réalisation de cette motion, sous la forme d'une information systématique des communes bernoises (ISCB). Ce document fait actuellement l'objet d'une consultation.
034-2015 M	Zumstein (Bützberg, PLR) Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) a traité ce sujet durant le premier semestre 2016. La SAP fixera la suite de la procédure courant 2017.
075-2015 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Freiner l'explosion du coût de l'aide sociale	24.11.2015 Point 1 à 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : retrait	31.12.2017	L'examen des points 1 à 4 a débuté. Il s'agit en particulier d'étudier les possibilités de renforcer les mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources, ce qui implique l'adaptation de la législation en vigueur.
107-2015 M	Zybach (Spiez, PS) Coordination des soins médicaux et cybersanté	24.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Le Conseil-exécutif examine les demandes de la motionnaire en collaboration avec les fournisseurs de prestations du système de santé bernois et d'autres protagonistes dans le cadre du projet BeHealth.
109-2015 M	Schnegg-Affolter (Lyss, PEV) Mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale	24.11.2015 Adoption	31.12.2017	Il sera répondu aux questions soulevées par la motionnaire dans le prochain rapport sur la politique familiale, tel qu'il est soumis au Grand Conseil tous les quatre ans en alternance avec le rapport social.
157-2015 M	Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD) Economies dans l'aide sociale	26.01.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'examen du potentiel d'économie est en cours : les services sociaux de Berne et de Köniz ont mené un projet pilote en 2016 sur mandat de la SAP pour déterminer si le choix d'une franchise de 2500 francs pour les bénéficiaires de l'aide sociale en bonne santé permettrait de réduire les coûts. Les résultats sont attendus pour mars 2017.

158-2015 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Aide sociale : harmoniser la mise en œuvre dans le canton	26.01.2016 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2a : adoption et classement Point 2b : rejet Points 2c, 2d, 2e : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Points 4a, 4b, 4c, 4d : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'examen de points 1, 2c, 2d et 2e a débuté. Les adaptations demandées impliquent la modification de la législation en vigueur. Les modalités et le financement du service de révision requis aux points 3, 4a, 4b, 4c et 4d sont en cours d'analyse.
162-2015 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) La violence sur ordonnance	26.01.2016 Adoption sous forme de postulat	2018	La question est examinée par un groupe de travail de la SAP auquel participent des experts externes. Elle fera l'objet d'ici la fin 2017 d'un rapport qui sera soumis au Grand Conseil.
236-2015 M	Müller (Langenthal, PS) Pour une réglementation du dessaisissement de fortune	17.03.2016 Point 1 : rejet Point 2 : adoption Point 3 : retrait	31.12.2018	L'adoption du point 2 implique une modification de l'ordonnance sur l'aide sociale. La date de cette nouvelle réglementation n'a pas encore été fixée.
278-2015 M	Müller (Orvin, UDC) Adaptation des loyers pour économiser dans l'aide sociale	26.01.2016 Point 1 : retrait Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La SAP a envisagé plusieurs options. Il est apparu que prendre en charge le coût du service spécialisé des locations ou de projets analogues jusqu'à concurrence des économies réalisées poserait des problèmes de mise en œuvre considérables et se traduirait par un rapport coût-utilité défavorable. Le projet « Pratique des loyers dans le domaine de l'aide sociale » lancé par l'Association seeland.biel/bienne et cofinancé par la SAP vise à coordonner au niveau régional les plafonds de loyers pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Il fournit des pistes utiles pour un usage efficient des ressources tant humaines que financières. Les résultats sont attendus durant le premier semestre 2017.
284-2015 M	Amstutz (Schwanden-Sigriswil, UDC) Redéfinir la répartition régionale des places d'EMS	07.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La répartition régionale sera réétudiée dans le cadre de la prochaine planification des EMS (le contingent actuel étant épuisé). Vu la situation, cette dernière n'est pas prévue avant 2019-2020.
034-2015 M	Zumstein (Bützberg, PLR) Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) a traité ce sujet durant le premier semestre 2016. La SAP fixera la suite de la procédure courant 2017.
007-2016 M	Imboden (Berne, Les Verts) Modernisation et développement des maisons de naissance	16.03.2016 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Point 2 : la maison de naissance Luna a demandé une aide à l'investissement à la SAP.
009-2016 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Placement des enfants et des adolescents : harmonisation des systèmes de financement	13.09.2016 Points 1 à 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : retrait	31.12.2018	Le financement de ce domaine est examiné dans le cadre du projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires. Celui-ci a pour but d'améliorer les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et adolescents. Le rapport final comprenant des lignes directrices pour la mise en œuvre du nouveau modèle sera porté à la connaissance du Conseil-exécutif durant le premier semestre 2017.
010-2016 M	Brunner (Hinterkappelen, PS-JS-PSA) Allocation de motivation : édicter une base légale	16.03.2016 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2018	La POM adaptera son ordonnance de Direction sur le calcul de l'aide sociale pour les personnes relevant du domaine de l'asile (RSB 860.611.1) de manière que les services d'aide sociale en matière d'asile puissent verser une allocation de motivation. Les fonds requis feront ensuite l'objet d'un décompte annuel entre la POM et la SAP. Les modalités (nature et volume des mesures donnant droit à une allocation) étant en préparation, la mise en œuvre débutera dans le courant du premier semestre 2017 seulement.

026-2016 M	Lüthi (Berthoud, PS) Harmonisation et coordination des prestations sociales sous condition de ressources	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	L'harmonisation des domaines concernés est une tâche de longue haleine. Cette intervention présente un lien avec la motion 269-2015 Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) : Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature, qui a été adoptée. Les travaux préparatoires seront lancés en 2017.
039-2016 P	Stucki (Berne, PS-JS-PSA) Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La détermination des besoins est prévue.
054-2016 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Remboursement de l'aide sociale : mieux imposer l'obligation après un héritage	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	L'exécution exige une adaptation de la loi sur l'aide sociale. La SAP élaborera des mesures pour améliorer et régler de manière plus systématique le remboursement des prestations d'aide sociale lors de la révision de la LASoc.
056-2016 M	Müller (Orvin, UDC) Intégration économique : rendre l'apprentissage de la langue obligatoire	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	La SAP examine la réalisation de la motion dans le cadre d'une adaptation de la loi sur l'intégration de la population étrangère (loi sur l'intégration, Lint ; RSB 124.1) et de son ordonnance d'exécution (ordonnance sur l'intégration de la population étrangère, ordonnance sur l'intégration, Oint ; RSB.111).
147-2016 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Nouvelle répartition des communes dans les régions de primes	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif intégrera dûment les exigences de la motion dans sa réponse à la consultation fédérale.
155-2016 M	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) Garantir la qualité des soins résidentiels. Comment faire ?	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	La réalisation va être lancée.
204-2016 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Des régions de primes équitables pour le canton de Berne	30.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif intégrera dûment les exigences de la motion dans sa réponse à la consultation fédérale. Les données actuelles ne justifient pas l'attribution de l'Emmental et de la Haute-Argovie à la région de primes la plus basse.

Direction des finances (FIN)

023-2009 M	Bernasconi (Worb, PS) Révision de la politique salariale du canton	10.09.2009 Vote point par point : Points 1 et 3 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet	10.09.2013	Dans le cadre de la révision partielle de la loi sur le personnel au 1er janvier 2013, le Conseil-exécutif prévoyait d'introduire pour les plus hauts cadres l'horaire de travail fondé sur la confiance et l'indemnité remplaçant la compensation partielle des heures d'appoint qui y était liée. Ce projet a cependant été retiré (ACE n° 0075/2012). Le Conseil-exécutif réexamine maintenant la demande d'introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance.
287-2009 M	PLR (Kneubühler, Nidau) Révision de la législation sur le personnel	02.02.2011 Vote point par point : Point 1 : adoption Points 2 à 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2015	Point 1 : Dans le cadre de la révision partielle de la loi sur le personnel au 1er janvier 2013, le Conseil-exécutif prévoyait d'introduire pour les plus hauts cadres l'horaire de travail fondé sur la confiance et l'indemnité remplaçant la compensation partielle des heures d'appoint qui y était liée. Ce projet a cependant été retiré (ACE n° 0075/2012). Le Conseil-exécutif réexamine maintenant la demande d'introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance. Point 2 : A été réglé dans le cadre des révisions partielles de l'ordonnance sur le personnel (OPers) au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2016 (plafonnement du compte épargne-temps). Point 3 : Le Grand Conseil a réglé de manière plus restrictive l'indemnité de départ dans le cadre de l'adoption de la révision (indirecte) de la loi sur le personnel entrée en vigueur le 1er août 2014. Point 4 : L'examen approfondi de la question a révélé l'inopportunité d'une réduction de la marge de manœuvre législative du Conseil-exécutif.
314-2009 M	Schärer (Berne, Les Verts) Pas de primes de fidélité pour les membres du Conseil-exécutif	02.02.2011 Adoption sous forme de postulat	31.12.2015	La suppression du droit aux primes de fidélité pour les membres du Conseil-exécutif, qui devait intervenir avec la révision partielle de la loi sur le personnel au 1er janvier 2013, n'a pas encore pu être réalisée, ce projet ayant été retiré (ACE 0075/2012). Cette requête fera partie intégrante de la prochaine révision de la loi sur le personnel.

190-2012 M	PS-JS-PSA (Stucki, Berne) Assainissement des finances et service public de qualité – Imposition des sportifs et artistes étrangers	26.03.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La requête de la motion devait à l'origine être traitée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les impôts au 1er janvier 2016. Dans son rapport au Grand Conseil, le Conseil-exécutif a toutefois proposé de traiter ces motions avec d'autres mesures fiscales lors de la prochaine révision de la loi sur les impôts. La procédure de consultation sur la révision 2019 de la loi sur les impôts devrait être lancée au cours du 2e trimestre 2017.
191-2012 M	PS-JS -PSA (Stucki, Bern) Assainissement des finances et service public de qualité - en finir avec la fraude fiscale	26.03.2013 Vote point par point : Point 1 : rejet Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La requête de la motion devait à l'origine être traitée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les impôts au 1er janvier 2016. Dans son rapport au Grand Conseil, le Conseil-exécutif a toutefois proposé de traiter ces motions avec d'autres mesures fiscales lors de la prochaine révision de la loi sur les impôts. La procédure de consultation sur la révision 2019 de la loi sur les impôts devrait être lancée au cours du 2e trimestre 2017.
177-2013 M	Jost (Thoune, PEV) Exploiter les synergies dans le développement et l'utilisation de logiciels	28.01.2014 Adoption (point 3 : adoption et classement)	31.12.2018	La motion exige des mesures visant à promouvoir et à utiliser des logiciels libres (Open Source Software, OSS). Points 1 et 6 : L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) utilise si possible des logiciels libres dans les services TIC de base, le dernier en date dès 2017 étant l'outil d'édition et de retouche d'image GIMP. Les appels d'offres de l'OIO sont conçus en compatibilité avec les logiciels libres, dans le respect des recommandations de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI). Points 2 et 4 : Selon un rapport d'expertise mandaté par le canton, la publication par le canton d'applications OSS est autorisée. La mise en place d'une plateforme de publication pour des applications de groupe et des applications spécialisées entrant en ligne de compte est prévue dès 2017. Point 5 : Les cantons partenaires sont pour la plupart plutôt sceptiques vis-à-vis d'une publication de l'application GERES sous licence OSS, parce qu'ils craignent que des cantons l'utilisent sans participer à la maintenance et au développement communs.
155-2014 M	Schnegg (Champoz, UDC) Créer une marge de manœuvre financière pour le canton de Berne	04.06.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	Vu les perspectives financières moroses, l'évolution financière toujours incertaine, et l'absence de financement durable des pertes de revenus résultant de sa stratégie fiscale, le Conseil-exécutif a décidé en novembre 2016 d'élaborer un programme d'allègement. Il examinera notamment aussi la mise en œuvre de la présente intervention au cours des travaux qu'il faudra réaliser dans ce cadre.
003-2015 M	Etter (Treiten, PBD) Troisième réforme de l'imposition des entreprises [RIE III] : répercussions pour le canton de Berne	08.06.2015 Adoption	31.12.2017	Le Conseil-exécutif pourra exposer les répercussions concrètes pour le canton de la troisième réforme de l'imposition des entreprises dans le cadre de la révision 2019 de la loi sur les impôts, dont la procédure de consultation sera lancée au 2e trimestre 2017.
165-2015 M	PEV (Kipfer, Münsingen) Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif	19.01.2016 Adoption	31.12.2018	Le Conseil-exécutif va démarrer la mise en œuvre de la présente motion dans le cadre du programme d'allègement qu'il a annoncé en novembre 2016.
169-2015 M	Aeschlimann (Berthoud, PEV). Projets de construction des entreprises dont le canton est actionnaire majoritaire	19.01.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif fait en permanence valoir les exigences de la politique d'aménagement du canton dans le cadre de ses possibilités auprès des entreprises dont le canton est actionnaire majoritaire et vérifie s'il faut intégrer des objectifs de politique d'aménagement à des stratégies de propriétaire lors d'une révision.
012-2016 MF	PLR (Haas, Berne) Baisse des impôts des personnes physiques et des personnes morales	15.03.2016 Vote point par point : Point 1 : rejet Points 2 et 3 : adoption	31.12.2018	Dans son rapport au Grand Conseil sur le budget 2017 et PIMF 2018 à 2020, le Conseil-exécutif a présenté de manière détaillée les raisons pour lesquelles il a renoncé à mettre en œuvre les points 2 et 3 de la présente motion financière. L'objectif prioritaire du programme d'allègement qu'il a annoncé en novembre 2016 consiste à soumettre au Grand Conseil en août 2017 un budget 2018 et un plan intégré mission-financement 2019 à 2021 en équilibre. Le Conseil-exécutif entend en outre assurer le financement durable de sa stratégie fiscale. Il va également indiquer au Grand Conseil les mesures nécessaires pour des dégrèvements plus poussés. Le Conseil-exécutif soumettra en même temps au Grand Conseil, à la session de novembre 2017, le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021, le programme d'allègement et la révision 2019 de la loi sur les impôts. Son but est de permettre alors au Grand Conseil de procéder à une pesée des intérêts financiers et fiscaux entre d'une part les baisses d'impôts et d'autre part une réduction des prestations, des tâches publiques et du personnel.

209-2015 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Baisse immédiate des impôts des personnes morales	31.05.2016 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retiré	31.12.2018	Dans le cadre de sa stratégie fiscale, le Conseil-exécutif prévoit de réduire les impôts des personnes morales. Le point central de la stratégie fiscale que le Conseil-exécutif a adoptée le 24 août 2016 est la baisse progressive de la charge fiscale maximale sur le bénéfice. La mise en œuvre intervient par la révision 2019 de la loi sur les impôts dont le Grand Conseil devrait débattre à la session de novembre 2017.
283-2015 M	Trüssel (Trimstein, pvl) Le canton de Berne ne doit pas faire concurrence aux PME	01.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La motion chargeant le Conseil-exécutif, dans un dialogue avec la Commission des finances, de remettre en cause chacune des participations cantonales a été adoptée sous forme de postulat. Les Directions ont profité des travaux de nouvelle répartition des participations cantonales entre les patrimoines financier et administratif faisant suite à l'introduction du MCH2 / IPSAS pour examiner en particulier les participations moins importantes et engager le cas échéant leur vente. La vue d'ensemble de la nouvelle répartition des participations cantonales entre les patrimoines financier et administratif a été soumise à la commission des finances.
304-2015 M	Pfister (Zweisimmen, PLR) Entreprises publiques : création d'un bureau des lanceurs d'alerte	01.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La révision des dispositions du Code des obligations (CO) qui est mentionnée dans la réponse n'a pas encore été adoptée. Le message du Conseil fédéral à ce sujet est attendu pour le milieu de l'année 2017.
028-2016 M	Köpfli (Berne, pvl) Vente de Bedag Informatique SA	05.09.2016 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet	31.12.2018	Les travaux sur le projet sont encore en cours.
124-2016 M	Les Verts (Imboden, Berne) Adaptation de la législation sur les marchés publics	21.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Comme l'indique la réponse, le traitement de l'intervention ne pourra intervenir que lorsque la révision totale de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) qui est prévue sera terminée.
196-2016 M	Etter (Treiten, PBD) Révision de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	29.11.2016 Adoption	31.12.2018	La modification de loi exigée avec l'adoption de la motion devrait être soumise au Grand Conseil durant la session de juin 2017.

Justice (JUS)

5 Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

Titre	Date	Bref descriptif	Etat de traitement	Statut
Chancellerie d'Etat (CHA)				
Programme de législature de 2015 à 2018	19.01.2015	Compte tenu des défis démographiques à venir, il faut ajouter au programme gouvernemental de législature un chapitre sur les horizons post-législature.	Les défis en question s'inscrivant sur le long terme, le Conseil-exécutif s'est mis à l'ouvrage.	En cours de traitement
Rapport « Vote électronique dans le canton de Berne »	31.03.2009	Le canton de Berne prend les mesures nécessaires à l'introduction du vote électronique pour les quelque 12 000 Suissesses et Suisses de l'étranger originaires du canton de Berne.	Depuis juin 2012, les Suisses et Suissesses de l'étranger peuvent voter par voie électronique lors des votations fédérales et cantonales. La prochaine étape consistera à leur permettre d'utiliser également le canal électronique pour les élections.	En cours de traitement
		Les électrices et électeurs doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit de vote par voie électronique. Il convient de rechercher dans la collaboration intercantonale une solution peu coûteuse. Le canton accordera une haute priorité à la sécurité et tiendra compte des expériences faites par les Suisses et Suissesses de l'étranger avec le vote électronique.	Mise en œuvre après 2018.	En cours de traitement
		Le gouvernement examine la possibilité de faire signer les initiatives et les référendums sur une plate-forme électronique.	A l'étude après 2018.	En cours de traitement
Direction de l'instruction publique (INS)				
Rapprochement du Zentrum Paul Klee (ZPK) et du Musée des Beaux-Arts de Berne (MBAB). Rapport du Conseil-exécutif concernant la motion 028-2012 PBD (Etter, Treiten)	11.06.2013	Présenter un plan d'affaires global concernant la nouvelle entité dans son ensemble.	La planification financière de la fondation faitière pour l'ensemble de l'organisation est en cours. Il sera ensuite possible d'élaborer un plan d'affaires.	En cours de traitement
Stratégie de protection du patrimoine	22.01.2015	Réviser le recensement architectural dans un délai de cinq ans et réduire le nombre d'objets inventoriés à 6 pour cent de l'ensemble des bâtiments du canton	Les revendications ont été partiellement prises en compte dans la modification de la loi sur les constructions du 9 juin 2016.	Terminé
		Faciliter le changement d'affectation pour les projets économiquement trop peu viables	Les revendications ont été partiellement prises en compte dans la modification de la loi sur les constructions du 9 juin 2016.	Terminé
		Faciliter l'isolation	Les revendications ont été partiellement prises en compte dans la modification de la loi sur les constructions du 9 juin 2016.	Terminé
		Traiter les points critiques suffisamment en avance avec des demandes préalables et des inspections	Les revendications sont prises en compte par le Service cantonal des monuments historiques.	Terminé
		Prendre en compte les différents intérêts (hygiène, AIB, physique du bâtiment et Service des monuments historiques)	Les revendications ont été partiellement prises en compte dans la modification de la loi sur les constructions du 9 juin 2016.	Terminé
		Encourager une utilisation plus intensive des bâtiments	Les revendications ont été partiellement prises en compte dans la modification de la loi sur les constructions du 9 juin 2016.	Terminé

Fonds d'encouragement des activités culturelles. Comptes annuels 2014		A compter de 2016, les fonds publics alloués au Fonds d'encouragement des activités culturelles doivent être réduits d'un montant équivalent à la diminution des charges du fonds au titre des institutions culturelles qui ont droit aux subventions d'exploitation.	Les revendications ont été prises en compte.	Terminé
Stratégie de la formation 2016	16.03.2016	Les médias numériques occupent une place importante dans l'enseignement. Le canton apporte un soutien organisationnel aux communes et envisage un soutien financier pour faire face à la charge supplémentaire que leur développement représente.	En cours de traitement	En cours de traitement
	16.03.2016	L'hétérogénéité grandissante constitue un défi de taille dans le domaine de la formation. Pour qu'il soit de bonne qualité, l'enseignement doit être adapté à chaque élève. A l'avenir, les moyens d'enseignement numériques devraient occuper une place de choix à cet égard.	En cours de traitement	En cours de traitement
	16.03.2016	En étroite collaboration avec les communes qui ont déjà réalisé de bonnes expériences avec le développement de la petite enfance, le canton de Berne lance un nouveau projet qui permettra aux enfants d'autres communes de réussir leur entrée à l'école.	En cours de traitement	En cours de traitement
	16.03.2016	L'égalité des chances signifie également répondre aussi bien aux besoins individuels des élèves particulièrement forts qu'à ceux des élèves particulièrement faibles. Le canton déploie les moyens nécessaires pour cela.	En cours de traitement	En cours de traitement
	16.03.2016	Le canton n'imposera pas de normes contraignantes destinées à imprégner de la perspective de genre les contenus des cours, l'enseignement, l'évolution de l'école, la formation et le perfectionnement des enseignants et enseignantes.	Les revendications sont prises en compte.	Terminé
	16.03.2016	En collaboration avec les communes, le canton encourage des projets d'école à journée continue.	En cours de traitement	En cours de traitement
	17.03.2016	Les compétences disciplinaires de base requises pour les études dans la première langue et en mathématiques doivent être garanties. Elles ne sauraient être compensées par de bons résultats dans d'autres domaines ou disciplines.	En cours de traitement	En cours de traitement
	17.03.2016	Le canton veille à ce que les organes compétents au niveau national reconsidèrent les possibilités de compensation dans la première langue et en mathématiques à l'examen de maturité.	En cours de traitement	En cours de traitement
	17.03.2016	Le canton veille à ce que le versement de fonds de tiers à des institutions de formation, en particulier pour la recherche, soit soumis à des règles claires.	En cours de traitement	En cours de traitement
	16.03.2016	Pour les transitions entre les degrés, l'évaluation des exigences de l'enseignement tiendra particulièrement compte des besoins du degré de destination.	En cours de traitement	En cours de traitement

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)				
Stratégie de l'eau	31.03.2011	1. Utilisation de l'eau, installations d'enneigement	Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation de l'eau, la production de neige artificielle est la dernière des priorités par rapport aux autres utilisations (alimentation en eau potable, utilisation de la force hydraulique, etc.). Cet aspect est pris en considération en cas de conflits d'intérêts concrets.	En cours de réalisation
		Par rapport aux autres utilisations possibles, l'utilisation des eaux superficielles ou des eaux souterraines pour la production de neige artificielle doit figurer en dernier sur la liste des priorités.		
	31.03.2011	2. Utilisation de l'eau, installations d'enneigement	La déclaration de planification sera prise en compte lors de la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation de l'eau. Les concepts d'utilisation doivent apporter la preuve requise que l'installation respecte les précautions en matière d'écologie.	En cours de réalisation
		Les concessions d'utilisation de l'eau pour la production de neige artificielle ne doivent être accordées que si le plan d'utilisation montre que l'atteinte au régime hydraulique se défend d'un point de vue écologique.		
	31.03.2011	4. Utilisation de l'eau, développement de la force hydraulique	Etant donné qu'un potentiel d'augmentation d'au moins 300 gigawattheures a été évalué, il est garanti implicitement que ce potentiel peut être atteint lors de la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation de l'eau. On est sur la bonne voie compte tenu des développements réalisés jusqu'ici.	En cours de réalisation
		La stratégie d'utilisation de l'eau doit être mise en œuvre de manière à ce que l'augmentation de 300 gigawattheures qui avait été calculée pour le canton puisse être atteinte.		
	31.03.2011	6. Utilisation de l'eau, développement de la force hydraulique	La priorité accordée aux projets de force hydraulique est définie dans la stratégie d'utilisation de l'eau. Les outils élaborés à cet effet garantissent en premier lieu la promotion des projets économiquement judicieux sur les tronçons de cours d'eau prévus pour l'utilisation de la force hydraulique.	En cours de réalisation
		Il faudra principalement encourager les projets d'utilisation de la force hydraulique qui sont rentables.		
31.03.2011	7. Utilisation de l'eau / alimentation en eau, exploitation des sources à des fins commerciales	Avant l'octroi de la concession pour des captages (sur lesquels repose la déclaration de planification), une mise en balance exhaustive des intérêts est effectuée systématiquement. Une utilisation à des fins commerciales est également examinée dans ce cadre.	En cours de réalisation	
	Les volets « Utilisation de l'eau » et « Alimentation en eau » de la stratégie doivent tenir compte de l'utilisation des sources à des fins commerciales dans le cadre de l'arbitrage des intérêts.			
31.03.2011	8. Utilisation de l'eau, évaluation des structures	Lors de l'évaluation des structures d'organisation, la nécessité de définir des exigences minimales à l'égard des organismes responsables est examinée. Le but n'est pas une réduction des organismes responsables. La priorité est donnée à la sécurité de l'alimentation.	En cours de réalisation	
	Dans l'évaluation des structures, la rentabilité et la sécurité de l'approvisionnement doivent impérativement primer sur la réduction du nombre d'organismes responsables.			
31.03.2011	9. Alimentation en eau, collaboration entre les organismes responsables	La stratégie de l'eau précise que les entreprises de distribution d'eau sont libres de s'organiser comme elles le souhaitent. Différentes formes de collaboration sont donc possibles. Cet aspect est pris en considération dans la mise en œuvre de la stratégie.	En cours de réalisation	
	Différentes formes de collaboration sont possibles entre les distributeurs d'eau. Elle est facultative.			
31.03.2011	10. Alimentation en eau, collaboration entre les organismes responsables	Les exigences minimales et les indicateurs sont définis. Les exigences minimales qui ne sont pas déjà inscrites légalement doivent l'être lors de la prochaine révision de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAE ; RSB 752.32) et de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur l'alimentation en eau (OAEE ; RSB 752.321.1).	En cours de réalisation	
	Il faut compléter et mettre un point final aux exigences minimales et aux indicateurs correspondants non encore formulés de manière définitive au chapitre 5.4.3 du volet « Alimentation en eau » ; ils devront ensuite être intégrés à la révision de la loi sur l'alimentation en eau.			

Rapport sur le regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise (HESB)	22.03.2012	Chiffre 1	Le site prévu est l'« aire Feldschlösschen », à proximité immédiate de la gare. En juin 2014, le Conseil-exécutif a approuvé le crédit d'étude de ce projet. Après la décision rendue suite au concours de projet d'août 2015, l'équipe du concepteur général s'est attelée comme prévu à la phase d'étude.	En cours de réalisation
		Lors de la première étape, un nouveau campus technique doit voir le jour à proximité de la gare de Bienne.		
	22.03.2012	Chiffre 2	La déclaration de planification continuera d'être prise en compte dans la préparation de l'étude de projet.	En cours de réalisation
		Le Conseil-exécutif planifie la réalisation en tenant compte de la politique de formation, de critères de gestion et des ressources financières.		
	22.03.2012	Chiffre 3	Selon l'étude de projet, le campus accueillera tous les locaux des départements Technique et informatique (TI), Architecture, Génie civil et Bois, à l'exception de quelques sites déjà existants dédiés à des affectations particulières.	En cours de réalisation
		Le campus doit accueillir les départements Technique et informatique (TI) ainsi qu'Architecture, Génie civil et Bois.		
	22.03.2012	Chiffre 4	En juin 2014, le Conseil-exécutif a approuvé le crédit d'étude de ce projet. Le crédit de réalisation est prévu pour l'année 2017.	En cours de réalisation
		La demande de crédit d'étude au Parlement doit mentionner la manière dont la réalisation est prévue. Le Grand Conseil décide et gère l'octroi du crédit.		
	22.03.2012	Chiffre 5	L'échange permanent entre l'ECO (responsable cantonal pour le projet Swiss Innovation Park) et la TTE (maître d'ouvrage du campus Biel/Bienne) est assuré.	En cours de réalisation
		La mise en œuvre doit intervenir de sorte à créer des conditions optimales pour le parc national d'innovation à Bienne.		
Débat financier Bloc thématique 29 Immeubles	27.11.2013	Exploitation des immeubles : les tâches, compétences et responsabilités de l'Etat dans l'exploitation des immeubles doivent être réunies à l'Office des immeubles et des constructions. Il faut faire en sorte qu'un compte immobilier puisse être établi pour chaque immeuble à partir de 2017. Les améliorations doivent aboutir à l'optimisation des processus et permettre de faire des économies. Il faut s'assurer en outre de l'adéquation des immeubles par rapport à leur affectation et examiner les moyens permettant d'apporter des améliorations à cet égard.	La première étape du projet IMMO-IT a permis de créer les bases et les structures du système afin de saisir et d'évaluer toutes les données pertinentes pour le compte immobilier. La nouvelle gestion des surfaces et de l'entretien a pu être opérationnelle dans les délais fixés. La mise en place et la correction des données concernant les surfaces et des données de base ont été bouclées à temps avant la fin de l'année sous rapport, afin qu'en 2017, il soit possible de procéder aux premières évaluations pour le compte immobilier.	En cours de réalisation
Stratégie énergétique 2006 ; rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2011-2014 ainsi que sur les nouvelles mesures 2015-2018	18.11.2015	Déclaration de planification 2	Les exigences ont été prises en compte avec l'intégration dans la législation cantonale des nouvelles prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014). Ces dernières ne prévoient pas de durcissements pour les rénovations de certaines parties de bâtiments, comme la toiture ou les murs, et les prescriptions sont même assouplies pour les rénovations complètes. Ces points ont été mis en œuvre par l'entrée en vigueur au 1er septembre 2016 de la modification de l'ordonnance cantonale sur l'énergie du 13 janvier 2003 (OCEn).	Classé
		Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif tient compte du fait que depuis la révision de la loi sur l'énergie de 2012, Berne est doté d'une législation progressiste par rapport aux autres cantons. Il tient compte de l'état des finances cantonales, des besoins de l'économie, des propriétaires et des locataires et veille à ce que les rénovations et transformations de bâtiments ne soient pas inutilement compliquées ou considérablement renchéries.		

18.11.2015	Déclaration de planification 3	Le nouvel objectif sectoriel « Efficacité dans le domaine de la mobilité » de la stratégie énergétique prescrit que le canton veille à créer les conditions générales favorables à la mise en place des infrastructures nécessaires pour accroître rapidement le nombre de types de véhicules à propulsion électrique. Cet objectif correspond à la mesure 15-13 (Efficacité dans le domaine de la mobilité) du plan de mise en œuvre 2015–2018, qui prévoit explicitement de poser des exigences pour l'infrastructure de chargement concernant les projets générant une importante fréquentation. Cette mesure doit être mise en œuvre à l'article 91c de l'ordonnance sur les constructions.	En cours de réalisation
	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à favoriser l'aménagement de bornes de recharge de véhicules électriques publiques et privées.		
18.11.2015	Déclaration de planification 4	La possibilité d'une déduction fiscale répartie sur plusieurs années dépend de la législation nationale. Cette disposition a été prise en compte dans la Stratégie énergétique 2050. Avant d'aller plus loin, il faut attendre la décision définitive au niveau fédéral.	En cours de réalisation
	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif crée des incitations à l'assainissement énergétique des bâtiments en introduisant la possibilité de déduire de impôts les frais d'assainissement sur plusieurs années (art. 1, al. 1, lit. f de l'ordonnance concernant la défalcation des frais d'entretien, d'exploitation et de gérance d'immeubles, OFI).		
18.11.2015	Déclaration de planification 5	Cette exigence rejoint les objectifs stratégiques 2 et 3 de la stratégie énergétique cantonale, selon lesquels il convient, dans le canton de Berne, d'exploiter en priorité les agents énergétiques disponibles en Suisse et de recourir en grande partie aux énergies renouvelables pour répondre aux besoins.	En cours de réalisation
	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à compenser à long terme, par des énergies renouvelables indigènes, le déficit qui résultera vraisemblablement de la mise à l'arrêt de la centrale de Mühleberg.		
18.11.2015	Déclaration de planification 6	Cette exigence rejoint l'objectif stratégique 1 de la stratégie énergétique cantonale, selon lequel, dans le canton de Berne, on accorde une des premières priorités à un approvisionnement sûr, diversifié et avantageux en électricité issue de la production nationale et cantonale.	En cours de réalisation
	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à assurer la sécurité de l'approvisionnement par la production indigène d'électricité.		
18.11.2015	Déclaration de planification 7	La stratégie d'utilisation de l'eau garantit que les ressources en eau, en particulier dans les régions de montagne, puissent continuer à être utilisées de manière optimale. Pour atténuer les effets de la chute des prix de l'électricité sur les producteurs de courant suisses, la loi sur l'utilisation des eaux (LUE ; RSB 752.41) a été en partie révisée en ce sens qu'elle prévoit la suppression de l'augmentation de la taxe d'eau avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. La Stratégie énergétique 2050 prévoit par ailleurs une prime de marché pour la force hydraulique, laquelle amortira encore la chute des tarifs de l'électricité.	Classé
	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à minimiser l'impact de l'effondrement du prix de l'électricité et de l'ouverture du marché sur la production indigène, notamment dans les régions de montagne.		
18.11.2015	Déclaration de planification 8	Cette exigence rejoint l'objectif stratégique 8 de la stratégie énergétique cantonale, selon lequel le canton de Berne soutient la politique énergétique de la Confédération. Le programme gouvernemental de législature 2015-2018 prévoit que le canton soutienne activement la Confédération dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. L'harmonisation pourra être achevée dès que la décision définitive portant sur la stratégie énergétique de la Confédération sera arrêtée.	En cours de réalisation
	Le Conseil-exécutif harmonise la stratégie énergétique cantonale avec celle de la Confédération.		

	18.11.2015	Déclaration de planification 9	Cette exigence est prise en compte dans le nouvel objectif sectoriel « Efficacité dans le domaine de la mobilité » de la stratégie énergétique, selon lequel dix pour cent des véhicules immatriculés dans le canton de Berne sont équipés d'un système de propulsion alternatif. L'administration du canton de Berne dispose désormais d'une centrale d'achat pour les véhicules. Les premiers véhicules ont été achetés et des bornes de chargement installées.	En cours de réalisation
		Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille au développement de la mobilité électrique.		
	18.11.2015	Déclaration de planification 10	Cette exigence rejoint les nouvelles prescriptions du MoPEC 2014, qui prévoient notamment d'autres exemptions pour les gros consommateurs. L'intégration des prescriptions énergétiques des cantons dans la législation cantonale permet de mettre en œuvre la déclaration de planification.	En cours de réalisation
		Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à ce que les gros consommateurs bénéficient de possibilités supplémentaires d'exemption pour les nouveaux bâtiments au sens de l'article 42 OCEn.		
Direction de la police et des affaires militaires (POM)				
Évaluation du projet Police Bern – 1	11.9.2013	Il faut donner la possibilité aux organes communaux de procéder à des contrôles d'identité.	Les tâches de la POCA et leur répartition entre le canton et les communes sont examinées dans le cadre de la révision totale de la LPol, qui est en cours.	En cours
Évaluation du projet Police Bern – 2	11.9.2013	Il convient d'examiner la possibilité de légiférer pour accorder aux communes le droit d'infliger des amendes d'ordre en matière de circulation routière et d'autres infractions de moindre importance (abandon de déchets sur la voie publique, tapage nocturne, etc.).	Les tâches de la POCA et leur répartition entre le canton et les communes sont examinées dans le cadre de la révision totale de la LPol, qui est en cours.	En cours
Évaluation du projet Police Bern – 3	11.9.2013	Dans le cadre de la révision totale de la LPol, il faut examiner la possibilité pour les communes d'acheter des prestations auprès de la POCA pour la notification de commandements de payer et d'actes judiciaires et, le cas échéant, définir dans quelle mesure elles peuvent en acheter.	Les tâches de la POCA, leur répartition entre le canton et les communes ainsi que le financement sont examinés, en collaboration avec les intéressés, dans le cadre de la révision totale de la LPol, qui est en cours.	En cours
Évaluation du projet Police Bern – 4	11.9.2013	Dans le cadre de la révision totale de la LPol, il faut examiner la possibilité pour les communes d'acheter des prestations auprès de la POCA en ce qui concerne les transfèrements et, le cas échéant, définir dans quelle mesure elles peuvent en acheter.	Les tâches de la POCA, leur répartition entre le canton et les communes ainsi que le financement sont examinés, en collaboration avec les intéressés, dans le cadre de la révision totale de la LPol, qui est en cours.	En cours
Débat budgétaire – mesure EOS 11.1 Suppression de postes à la POCA (CFin)	26.11.2013	La réduction des effectifs de la police doit porter sur nettement moins de postes que 100. Le potentiel de 12,7 millions de francs d'économies à compter de 2017 doit être réalisé au sein de la POM, mais à 35 pour cent au moins dans les autres offices (Secrétariat général, Office de la circulation routière et de la navigation, Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, Office de l'exécution judiciaire, Office de la population et des migrations).	Sur les 84 nouveaux postes initialement prévus par le projet LOBENAR (tranches III à V), 54 postes équivalents plein temps ont finalement été abandonnés, ce qui a généré des économies de 8,2 millions de francs.	Liquidé
Débat budgétaire – mesure EOS 11.1 Suppression de postes à la POCA (Hadorn)	26.11.2013	Le Conseil-exécutif est chargé d'adapter l'organisation de la police territoriale à l'organisation induite par la réforme de l'administration décentralisée. Les doublons de structures de conduite devront être éliminés et la réduction du nombre de postes de cadres envisagée.	La police en uniforme est structurée en quatre régions, la même organisation que les principaux arrondissements judiciaires, nettement plus concentrée que celle des dix arrondissements administratifs. La mise en œuvre du programme de plans de carrière sans incidences sur les effectifs permet de réexaminer le nombre de postes de cadres et le cas échéant, de l'adapter.	Liquidé
Débat budgétaire – mesure EOS 11.1 Éducation routière (Gabi Schönenberger)	26.11.2013	Contrairement à ce que prévoit la mesure EOS 11.1, il faut renoncer à supprimer les cours d'éducation routière dispensés dans les écoles par la police en uniforme. L'offre cantonale actuelle doit être maintenue (cours dispensés à l'école enfantine jusqu'à la 6e classe comprise, avec le test de circulation à vélo).	La révision totale de la LPol, qui est en cours, porte notamment sur l'examen des tâches de la POCA. Dans ce contexte, l'un des objectifs est de garantir que les cours d'éducation routière continuent d'être donnés par des agents en uniforme.	En cours

L'asile dans le canton de Berne – analyse de la Commission de haute surveillance – 1	19.3.2014	Les huit recommandations formulées dans le rapport de la Commission de haute surveillance (CHS) doivent être mises en œuvre en l'espace d'un an.	Lors de la session de septembre 2016, le Grand Conseil a traité la mise en œuvre des recommandations en discutant le rapport de la Commission de gestion du 13 août 2015, dont il a pris connaissance à l'unanimité. La stratégie de l'asile et des réfugiés répond à la critique principale.	Liquidé
L'asile dans le canton de Berne – rapport sur la mise en œuvre des huit recommandations de la CHS – 1	7.9.2015	La POM fonde sa stratégie de l'asile sur l'hypothèse selon laquelle la question des réfugiés est devenue une thématique appelée à durer, qui exige la mise en place de structures d'organisation permanentes et d'infrastructures fixes.	L'hypothèse mentionnée ci-contre est à l'origine de la stratégie de l'asile et des réfugiés, dont le Grand Conseil a pris connaissance lors de la session de novembre 2016. La stratégie vise notamment à régler les compétences, à garantir une réaction adéquate de l'hébergement aux fluctuations et à améliorer l'intégration.	Liquidé
L'asile dans le canton de Berne – rapport sur la mise en œuvre des huit recommandations de la CHS – 2	7.9.2015	La POM prépare une stratégie de l'asile et la soumet au Grand Conseil lors de la session de mars 2016.	Le Grand Conseil a pris connaissance de la stratégie de l'asile et des réfugiés lors de la session de novembre 2016.	Liquidé
L'asile dans le canton de Berne – rapport sur la mise en œuvre des huit recommandations de la CHS – 3	7.9.2015	La POM soumet à la Commission de la sécurité un train de mesures immédiates dans le domaine de l'asile pour les trois années à venir. Coordinées entre elles et ciblées, ces mesures reposent sur l'hypothèse selon laquelle une grande partie des personnes persécutées dans leur pays resteront dans notre canton.	Le projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne a débouché sur l'élaboration d'une stratégie de l'asile et des réfugiés, dont le Grand Conseil a pris connaissance lors de la session de novembre 2016. L'intégration dès le début est un de ses principes fondamentaux. En 2016 également, la cellule de réflexion Asile s'est attelée à sa tâche et le portail d'information Asile (www.be.ch/asile) a été mis en ligne.	Liquidé
L'asile dans le canton de Berne – rapport sur la mise en œuvre des huit recommandations de la CHS – 4	7.9.2015	La POM crée une cellule de crise avec les communes, les villes et les institutions les plus importantes pour faire face à l'afflux de réfugiés. Cette stratégie à court terme renforcera la confiance et la transparence et garantira la fiabilité de la planification.	En novembre 2015, le Conseil-exécutif a institué (ACE 1303/2015) la cellule de réflexion « Hébergement et prise en charge des requérants d'asile ». Sur la base des recommandations de cette dernière, le Conseil-exécutif a autorisé la POM, en juin 2016, à charger les préfectures de préparer des centres d'hébergement adéquats en collaboration avec les communes.	Liquidé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.1)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que les conclusions des projets-pilotes en cours sont reprises dans les autres travaux.	Il existe plusieurs projets pilotes dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Ils ont été lancés dans le but d'obtenir des renseignements pour la mise en place d'une offre adaptée à un afflux « normal ».	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.2)	23.11.2016	Jusqu'à la révision de la loi, à chaque étape conceptuelle importante, le Conseil-exécutif informe les commissions compétentes des stratégies de mise en œuvre.	Les commissions ont été informées jusqu'à présent. Il est prévu de poursuivre cette communication échelonnée.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.3)	23.11.2016	Le rapport explicatif du projet de loi présente les risques associés à la stratégie révisée en toute transparence et propose des solutions.	Le Grand Conseil sera informé des risques dans le contexte du projet de loi.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – organisation, compétences (2.1)	23.11.2016	Dans le projet de loi, le Conseil-exécutif fixe des compétences claires, veille à limiter les interfaces entre les acteurs et élimine les doublons.	Selon la stratégie de l'asile et des réfugiés, seule la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale sera responsable des personnes admises à titre provisoire et de l'octroi de l'aide sociale. La POM, quant à elle, s'occupera de l'exécution des renvois.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – organisation, compétences (2.2)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que le projet permette de mieux exploiter le potentiel de la société civile (bénévoles et organisations).	La participation accrue de la société civile est déjà inscrite dans la stratégie de l'asile et des réfugiés aux chiffres 3.3.4, 3.4.2 et 4.2. La concrétisation se fait dans le cadre des travaux de planification.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.1)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif concrétise les mesures d'intégration au niveau adéquat.	Il est prévu de préciser les mesures d'intégration. Dans le cadre de la mise à jour du programme d'intégration cantonal, qui est en cours, les objectifs et les mesures concernant l'intégration des personnes issues de la migration sont réexaminés et adaptés si nécessaire, à la demande de la Confédération. Sur la base de ces éléments, on pourra définir concrètement, dans le cadre du projet NA-BE, les mesures d'intégration destinées aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire.	En cours

NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.2)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif fixe les objectifs d'effet des mesures d'intégration linguistique, sociale et professionnelle pour toutes les personnes et institutions du domaine de l'asile et des réfugiés dans le projet de loi.	Les objectifs d'effet seront soumis au Grand Conseil dans le cadre du projet de loi.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.3)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif étudie le modèle grison et en reprend éventuellement certains éléments pour la suite des travaux.	Lors des séances des 17 et 18 octobre 2016, la commission compétente s'est vu présenter les convergences entre le modèle grison et les orientations et objectifs de la stratégie. La reprise d'autres éléments du modèle est à l'étude.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.4)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif définit au niveau adéquat que le non-respect des conventions d'intégration est passible de sanctions.	Les incitations mentionnées à plusieurs reprises dans la stratégie de l'asile et des réfugiés comprennent non seulement des incitations positives, mais aussi des sanctions. Diverses sanctions sont prévues en cas de non-respect des conventions d'intégration, à l'échelon tant du processus que du système d'aide sociale.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.5)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que le taux d'activité augmente de plus de cinq pour cent si les mesures d'intégration prévues sont conservées.	L'augmentation du taux d'activité des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire représente un objectif important pour le Conseil-exécutif, car elle permet d'éviter des frais élevés dans le domaine de l'aide sociale.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.6)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif veille à favoriser les mesures d'intégration par le travail faciles d'accès.	La planification détaillée permettra de définir le contenu de ces mesures et de préciser les coûts qu'elles engendrent.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.7)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure d'un bon engagement de l'économie dans les processus d'intégration.	L'économie est impliquée dans les processus d'intégration et les mesures concrètes. Le succès de cette démarche dépend non seulement du contenu des mesures, mais aussi en grande partie de l'intérêt et des possibilités de l'économie.	En cours
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – coûts (4.1)	23.11.2016	Dans le rapport accompagnant le projet de loi, le Conseil-exécutif présente clairement et concrètement les coûts totaux du domaine de l'asile et des réfugiés et de la restructuration. Ces mesures visent à ce que les forfaits fédéraux couvrent les coûts du domaine de l'asile et des réfugiés. Si les subventions fédérales ne suffisent pas à couvrir les coûts, les écarts doivent être justifiés.	Les coûts totaux du domaine de l'asile et des réfugiés ont été calculés en détail au moyen du modèle de coûts et présentés de façon transparente dans le rapport consacré à la stratégie de l'asile et des réfugiés. Une estimation plus précise ne sera possible que lorsque les plans de mise en œuvre seront disponibles.	En cours

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

Rapport sur l'aménagement du territoire de 2014	19.12.2014	Le Grand Conseil est favorable au changement d'orientation et à l'urbanisation interne. Il prône un soutien technique actif des communes de la part du canton. Ce soutien devra être fonction des spécificités locales et déboucher sur des solutions adaptées, préservant ou améliorant la qualité de l'urbanisation. La proportionnalité et la garantie de la propriété devront être respectées.	Le changement d'orientation fait partie du plan directeur 2030 adopté le 2 septembre 2015 par le Conseil-exécutif (ACE 1032/2015) et approuvé le 4 mai par le Conseil fédéral. L'élaboration et la publication d'outils de travail adaptés aux besoins favorisent la mise en œuvre dans les communes. Celles-ci peuvent consulter des données de base mises à disposition sur le Géoportail du canton de Berne et bénéficier de conseils pertinents. Ces instruments peuvent être téléchargés sur Internet, à l'adresse www.be.ch/urbi . La JCE a en outre créé un secrétariat chargé de l'urbanisation interne, doté du personnel nécessaire, qui coordonne les activités.	Liquidé
---	------------	--	---	---------

		Le Grand Conseil est d'accord avec le principe selon lequel la gestion des zones d'activités exigée par l'article 30a, alinéa 2 de l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1) doit être assurée au niveau régional, les régions et les conférences régionales devant collaborer étroitement avec le canton. Ce dernier devra cependant définir des critères, mettre des ressources à disposition et assurer la coordination. Les modalités de gestion des zones d'activités seront définies de manière concertée par la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT), l'Association des communes bernoises et les régions.	Le mandat relatif à la gestion des zones d'activités à mettre en place avec les régions, qui figure dans le plan directeur 2030, a été concrétisé : le système de gestion est entré en vigueur au moment de l'envoi en décembre de l'aide-mémoire dans le cadre de l'ISCB. Lors du classement de terrains d'importance cantonale ou (sous-) régionale en zone d'activités, les régions examinent la question de l'harmonisation au plan supracommunal et envisagent d'autres solutions. Au cours de sa phase d'élaboration, le projet a fait l'objet de discussions avec la CAB ainsi qu'avec l'Association des communes bernoises.	Liquidé
		Le Grand Conseil est d'accord avec le principe selon lequel les compétences du canton doivent être renforcées en ce qui concerne la planification sectorielle en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT), mais uniquement dans les domaines qui ne peuvent pas être réglés autrement et dans lesquels, justement, règne le désordre. Les désirs des communes et de la population concernée seront pris en compte de manière appropriée.	L'examen des compétences du canton et des communes en matière d'aménagement du territoire a débuté dans le cadre du «Groupe de contact Développement», en collaboration avec les communes (Association des communes bernoises). L'examen montrera si un report des compétences peut s'avérer pertinent, et dans quels domaines.	En cours
		Le Conseil-exécutif veille à ce que le recensement annuel des zones à bâtir non construites soit introduit définitivement dans un délai de deux ans.	Le premier recensement a été effectué en 2015, en collaboration avec les communes. Les données sont publiées sur le Géoportail (accès par l'intermédiaire du site www.be.ch/urbi). L'actualisation régulière des données est garantie.	Liquidé
		Le Conseil-exécutif veille à accélérer l'introduction du projet eBAU.	Les bases légales nécessaires à l'introduction de la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBAU) ont été créées lors de la révision partielle du 9 juin de la loi sur les constructions. Lors de la session de novembre, le Grand Conseil a approuvé le crédit-cadre 2017 à 2020 pour les dépenses dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) de la JCE, dont un montant de CHF 2 millions est consacré à l'introduction du projet eBAU. Les travaux ont été lancés durant l'année sous rapport.	Liquidé
		Le Conseil-exécutif veille à ce que, dans le cadre de l'urbanisation interne et des classements en zone à bâtir, on accorde une attention particulière à la coordination avec les éventuels plans directeurs en matière d'énergie. On tiendra compte en toute première priorité de l'utilisation des rejets de chaleur de l'industrie et des réseaux de chaleur à distance existants ou prévus.	La législation sur l'énergie en vigueur et les réglementations du plan directeur cantonal 2030 répondent à l'intention exprimée dans la déclaration de planification. Le plan directeur cantonal (fiche de mesure C_08) mentionne 34 communes qui sont tenues d'édicter un plan directeur de l'énergie. L'OACOT vérifie, dans tous les plans directeurs de l'énergie qui lui sont soumis pour approbation, que la récupération des rejets de chaleur et les réseaux de chauffage à distance existants ou prévus soient suffisamment pris en compte et que les communes aient prévu des mesures de mise en œuvre à cet égard. Dès qu'ils entrent en vigueur, les plans directeurs de l'énergie deviennent contraignants pour les autorités et il convient donc d'en tenir compte dans les plans de quartier.	Liquidé
Stratégie cantonale de développement de la petite enfance. Champ d'action 5 : détection précoce	06.09.2012	Les interfaces entre les structures d'accueil extrafamilial, les institutions de soutien à la famille et les autorités de protection de l'enfant doivent être définies et fixées de manière contraignante.	Dans le cadre du projet portant sur la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant en bas âge (0 à 5 ans), des instruments et des outils d'aide à la décision ont été élaborés en étroite collaboration avec les acteurs concernés (centres de puériculture, Santé bernoise et Service psychologique pour enfants et adolescents) afin d'améliorer les structures d'offres et de mises en réseau. Le projet arrive à son terme à la fin de l'année.	En cours

		Les bases légales nécessaires sont créées pour que les sages-femmes et les médecins, les services de conseil parental ainsi que le Service psychologique pour enfants et adolescents puissent être tenus à l'obligation de signaler aux autorités de protection de l'enfant toute situation de danger pour un enfant qu'ils auraient constatée.	Le 15 avril 2015, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification du Code civil suisse au sujet de l'extension de l'obligation d'aviser. Celle-ci devrait désormais concerner tous les spécialistes qui, du fait de leur profession, ont des contacts réguliers avec des enfants et entretiennent par conséquent une relation particulière avec eux. Le dossier est en suspens aux Chambres fédérales. Les travaux se poursuivent au niveau fédéral.	En cours
Réduction des primes de l'assurance-maladie concernant le PIMF 2017–2019 (débat financier)	23.11.2015	Augmenter de CHF 42 millions le poste «Coûts des subventions cantonales» du groupe de produits Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales.	La mise en œuvre a été effectuée dans le cadre du processus de planification du budget 2016 et du PIMF 2017-2019.	Liquidé
Développement des relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne	16.09.2015	Le développement des relations entre l'Eglise et l'Etat s'effectue, dans le cadre du droit constitutionnel en vigueur, par une révision totale de la loi sur les Eglises nationales de 1945.	Le Conseil-exécutif a lancé une révision totale de la loi sur les Eglises nationales (LEgl ; RSB 401.11) qui doit être soumise au Grand Conseil à l'automne 2017. Les huit déclarations de planification ci-après sont mises en œuvre dans ce cadre.	En cours
		Les ecclésiastiques sont engagés par les Eglises nationales. Pour garantir la neutralité des coûts, l'administration cantonale supprime des effectifs correspondant à ceux que les Eglises nationales devront éventuellement créer pour assurer l'administration du personnel.		En cours
		L'admission d'ecclésiastiques dans le clergé bernois est réglementée et mise en œuvre par les Eglises nationales. Le canton édicte des prescriptions particulières en raison du caractère de droit public de la reconnaissance des Eglises nationales. Les exigences imposées actuellement aux ecclésiastiques doivent en tout cas être maintenues.		En cours
		Les Eglises nationales fixent la dotation des paroisses en ecclésiastiques.		En cours
		L'idée de supprimer les droits juridiques historiques est abandonnée.		En cours
		Un nouveau système, fiable et moderne, est élaboré pour le financement des Eglises nationales, qui respecte leurs prétentions historiques mais tient également compte des intérêts justifiés du canton. Le nouveau système de financement ne doit pas se traduire par un alourdissement des charges des communes municipales. Les prestations des Eglises nationales sont définies dans des conventions de prestations.		En cours
		En ce qui concerne l'affectation des impôts paroissiaux des personnes morales, seules les affectations exclues doivent être déterminées.		En cours
		L'idée de rédiger une loi générale de reconnaissance est abandonnée jusqu'à nouvel ordre. Il convient d'examiner, à la place de la reconnaissance, d'autres mesures de promotion des communautés religieuses offrant des prestations socialement importantes.		En cours
Direction de l'économie publique (ECO)				

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)				
Motion 125-2010 Martinelli-Messerli, Matten b. I. (PBD), du 2 septembre 2010 : Fusion de l'Hôpital de l'île et du Spital Netz Bern AG ? (adoptée le 23.11.2010)	23.11.2010	Le Grand Conseil souhaite la concrétisation des objectifs en termes de coûts, de qualité, de prestations et d'autres bénéfices des synergies.	La réalisation des objectifs en matière de synergie pourra être évaluée au plus tôt au terme de la phase d'intégration des deux entreprises, qui dure jusqu'à fin 2016.	Réalisation en cours
		Le regroupement éventuel de l'Hôpital de l'île et des hôpitaux du Spital Netz Bern AG ne doit en aucun cas renchérir la couverture médicale de base.	La réalisation des objectifs en matière de coût des prestations pourra être évaluée au plus tôt au terme de la phase d'intégration des deux entreprises, qui dure jusqu'à fin 2016.	Réalisation en cours
Politique du 3 ^e âge du canton de Berne. Rapport 2011 du Conseil-exécutif		Changements dans l'évolution démographique : la correction à la hausse apportée aux pronostics sur le nombre de personnes que compte le groupe d'âge des plus de 65 ou plus de 80 ans (augmentation de 25% par rapport aux premières prévisions), qui est brièvement mentionnée dans le rapport, montre que les pronostics devraient être régulièrement actualisés et détaillés.	Les chiffres mis à jour figurent dans le rapport 2016 sur la politique du 3e âge.	Classement
		Domaine d'intervention no 4 : le canton développe une réflexion sur les formes de vie des personnes atteintes d'une maladie psychique chronique à l'âge de la retraite.	Le projet de déshospitalisation lancé en 2014 vise d'une part à permettre l'admission des patients et patientes dits de long séjour dans des institutions appropriées. D'autre part, il entend créer les conditions favorisant le transfert aussi rapide et adéquat que possible des personnes qui résident dans des cliniques psychiatriques sans nécessité. Les deux sous-projets s'attachent respectivement à optimiser la collaboration entre ces dernières et les EMS et à clarifier les questions relatives aux programmes d'exploitation et au personnel. La planification des soins adoptée par le Conseil-exécutif à mi-décembre 2016 porte notamment sur les secteurs de la psychiatrie et de la réadaptation. Le Grand Conseil en prendra connaissance durant la session de mars 2017.	Traitement en cours
Planification des soins 2011-2014 selon la loi du 5 juin 2005 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11)		Le processus qui aboutit à l'établissement de la liste des hôpitaux doit être modifié comme suit : Les critères d'une analyse comparative de la qualité doivent être élargis et l'évaluation doit se faire sur plus d'une année.	Le canton de Berne a entièrement remanié le processus d'établissement des listes hospitalières lors de l'élaboration de la planification des soins 2016. Celle-ci se fonde sur la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral. Elle pose aussi les fondements de la gestion de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, qui seront détaillés dans un programme cantonal en la matière. Les futures listes des hôpitaux reposeront entièrement sur cette nouvelle base.	Réalisation en cours
		Les groupes hospitaliers agissent de manière autonome et s'organisent eux-mêmes.	La mise en œuvre s'effectue dans le cadre de l'établissement de la liste des hôpitaux et de la stratégie de propriétaire.	Réalisation en cours
		Le canton en tant que propriétaire et les centres hospitaliers régionaux agissent conformément aux compétences qui leur sont dévolues.	Le Conseil-exécutif veille régulièrement à ce que les diverses fonctions soient assumées correctement selon sa stratégie de propriétaire.	Réalisation en cours
		En cas de fusion de deux régions hospitalières, il faut étudier au préalable, la preuve étant à la charge des autorités qui ont formé le projet, si la fusion de deux entités géographiques de grande taille avec des chiffres de population limités permet véritablement de créer des synergies.	Le modèle des régions hospitalières a été revu durant l'élaboration de la planification des soins 2016. Les analyses effectuées en 2012 et 2013 n'indiquent aucun changement notable en ce qui concerne les flux de patients entre les régions du canton de Berne. Il n'y a pas eu de fusion de régions de soins (anciennement régions hospitalières).	Réalisation en cours
		Dans la détermination d'un nombre de cas minimum et la définition des mandats de prestations par groupes de prestations, il ne faut pas s'occuper seulement des prestations résidentielles mais inclure de la manière qui convient les prestations ambulatoires.	L'article 39 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) ne contient aucune prescription en la matière pour les secteurs ambulatoire et semi-hospitalier. Selon la jurisprudence actuelle, les cantons sont libres d'inclure ou non ces secteurs dans leur planification. Pour autant que la statistique et les dispositions légales le permettent, la mise en œuvre se fera dans le cadre de la planification des soins 2016. Cette dernière servira de base à l'élaboration des futures listes des hôpitaux du canton de Berne.	Réalisation en cours

	Le ratio d'intervention de 90/15 pour les services de sauvetage est mis en place en 2014 au plus tard.	Pour autant que la statistique et les dispositions légales le permettent, la mise en œuvre se fera dans le cadre des travaux relatifs à la planification des soins 2016. Le recrutement de personnel qualifié posant problème, il n'est pas possible d'appliquer ce ratio pour le moment.	Suspension (faute de ressources financières et humaines)
	Le ratio d'intervention de 90/15 pour les services de sauvetage est mis en place en 2014 au plus tard. Les offres d'autres cantons sont prises en considération.	Le recrutement de personnel qualifié posant problème, il n'est pas possible d'appliquer ce ratio pour le moment.	Suspension (faute de ressources financières et humaines)
Politique du handicap du canton de Berne. Rapport 2011 du Conseil-exécutif	L'évolution des dépenses est communiquée régulièrement au Grand Conseil. Dans le cas des ateliers protégés, le canton peut garantir une offre d'emplois diversifiée aux personnes handicapées, par exemple en allouant des contributions de base selon un système de financement par objet adapté au sujet. Les personnes handicapées souhaitant travailler sur le marché de l'emploi primaire et ayant pour cela besoin de soutien ont ainsi accès à la procédure d'évaluation individuelle.	Le rapport de gestion annuel contient une information générale à ce sujet. La CSoc reçoit des précisions lors du reporting semestriel. La mise en œuvre s'effectue dans le cadre du projet-pilote et de l'introduction du nouveau système dans l'ensemble du canton.	Traitement en cours Traitement en cours
Libéralisation : privatisation de l'assistance psychiatrique	Point 1 Le canton prépare l'autonomisation des institutions psychiatriques conformément à l'article 41, alinéa 4 de la LSH. Point 2 Ce faisant, il poursuit les priorités et objectifs suivants : a) Planifier le développement de la psychiatrie dans les régions (définition des tâches et attribution des bassins de population) comme le prévoit la planification des soins, en tenant compte des prestations disponibles hors du canton. c) Soumettre la nouvelle entité aux mêmes conditions que celles applicables aux établissements admis sur la liste des hôpitaux, en particulier les institutions psychiatriques. d) Veiller, lors de la formation de la nouvelle entité, à atténuer les conséquences comptables de l'autonomisation et à faire en sorte que celle-ci ne génère pas de dépenses supplémentaires pour le canton à moyen et long terme. e) Renforcer le transfert des soins hospitaliers vers les soins ambulatoires et semi-hospitaliers.	Le projet a été réalisé selon les dispositions légales. Par courrier du 18 novembre 2015, la CSoc a confirmé que cet aspect avait été traité dans le cadre du projet. Par courrier du 18 novembre 2015, la CSoc a confirmé que cet aspect avait été traité dans le cadre du projet. Par courrier du 18 novembre 2015, la CSoc a confirmé que cet aspect avait été traité dans le cadre du projet. Par courrier du 18 novembre 2015, la CSoc a confirmé que cet aspect avait été traité dans le cadre du projet.	Classement Classement Classement Classement Classement
Mise en œuvre de la motion 068-2009 Messerli (PEV, Nidau), du 4 février 2009 : Stratégie cantonale de soutien de l'enfance (adoptée le 10.09.2012 ; prolongation de délai jusqu'à fin 2012, octroyée le 01.12.2011)	Champ d'action 2 ; mesure 2.4) (...) Pour les échanges entre les sages-femmes, les médecins et les services de conseil parental, le flux d'informations doit se situer à un niveau d'accès facile. Le canton crée les bases légales nécessaires à cet effet. Champ d'action 2 ; mesure 2.5) (...) Par analogie avec la stratégie de lutte contre les dépendances, les différents acteurs et actrices du développement de la petite enfance sont mis en réseau par les plates-formes régionales, le canton se chargeant de la coordination.	Il convient d'étudier les adaptations requises pour un flux d'informations d'accès facile entre les différents acteurs et actrices du développement précoce en se fondant sur les bases légales existantes. La JCE, compétente pour le champ d'action « Détection précoce » de la stratégie de développement de la petite enfance, se penche sur cette thématique. Cette mesure est réalisée comme faisant partie de la mesure 2.1 : les centres de puériculture ont reçu le mandat d'organiser des rencontres régionales de mise en réseau ainsi qu'un échange d'informations.	Traitement en cours Classement

	Champ d'action 3 / Accessibilité et orientation des prestations en fonction des groupes cibles ; mesure 3.1 (nouvelle) Le canton développe en collaboration avec les services de conseil parental des mesures d'accès facile afin qu'il soit possible d'accéder aux familles et enfants défavorisés et difficiles à joindre.	Ce point est inclus dans les contrats de prestations lorsque cela s'avère approprié.	Classement
	Champ d'action 4 / Encouragement précoce à l'apprentissage de la langue ; mesure 4.2 (nouvelle) Complément : (...) Le canton de Berne crée une base légale permettant de déclarer obligatoire l'enseignement préscolaire de l'une des langues officielles.	Les travaux préliminaires se poursuivent : l'examen de l'intégration de cet aspect dans les bases légales actuelles sera suivi de la procédure de révision de la législation.	Traitement en cours
	Champ d'action 7 / Formation des parents dans le domaine de la petite enfance ; mesure 7.3 (nouvelle) Objectif : dans l'accomplissement de sa mission de formation des parents, le canton privilégie spécialement le domaine de la petite enfance, crée les bases légales nécessaires à cet effet ainsi que les structures qui permettent une réorientation de l'offre de formation afin de faciliter la vue d'ensemble. Les offres à bas seuil doivent être encouragées pour les familles peu familiarisées avec le système d'éducation.	Les résultats du projet « Réorientation de l'offre de formation pour les parents dans le canton de Berne » sont disponibles. La coordination du secteur de la formation des parents est confiée à un service spécialisé, mis sur pied en 2015. En 2014, un projet de financement subsidiaire de la formation des parents d'accès facilité a été lancé pour 2015 dans le sillage du programme d'intégration et de la stratégie de développement de la petite enfance du canton de Berne.	Classement
Examen des offres et des structures (EOS 2014) Bloc thématique 9c/ Personnes âgées et handicapées, généralités (débat financier)	Le Conseil-exécutif est chargé d'ajuster sensiblement à la baisse les exigences posées aux foyers, en particulier en ce qui concerne le personnel (qualifications, dotation type et minimum en personnel, etc.), afin de ménager aux EMS une marge de manœuvre plus importante. En particulier, le travail bénévole et l'engagement de personnel peu qualifié doivent être rendus possibles pour favoriser les économies.	L'Office des personnes âgées et handicapées révisé actuellement les normes relatives à l'autorisation d'exploiter un foyer, avec pour objectif d'assouplir les prescriptions et de renforcer la responsabilité des institutions. Ce faisant, il applique les directives de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) concernant les qualifications du personnel. Le contrôle de la dotation en personnel soignant a montré que les institutions géraient l'engagement des ressources humaines de manière responsable. Le 1er janvier 2016, les EMS du canton de Berne comptaient 429 postes à plein temps de personnel infirmier diplômé de plus que le prescrivent les normes minimales du canton. En ce qui concerne le personnel soignant possédant un diplôme du secondaire II, il s'agissait de 622 postes à temps complet supplémentaires par rapport aux exigences. Les responsables du personnel répondent par là au besoin accru de soins des pensionnaires.	Traitement en cours
Examen des offres et des structures (EOS 2014) Bloc thématique 11/ Prestations complémentaires (débat financier)	Les normes applicables actuellement aux foyers sont à la fois détaillées et superflues et elles génèrent des coûts élevés. Il faut assouplir les dispositions de l'ordonnance sur les foyers concernant la taille et l'équipement des chambres, les salles de bain et d'autres points. Il faut accorder plus de libertés aux foyers.	Les normes sont revues dans le cadre d'un projet qui court jusqu'à l'été 2017. Les adaptations nécessaires seront examinées dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy ; RSB 862.51).	Traitement en cours
Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale du canton de Berne	Le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale est soumis au Grand Conseil tous les quatre ans, en alternance avec le rapport social.	Le prochain rapport sera préparé pour 2018.	Traitement en cours
Politique du handicap du canton de Berne. Rapport 2016 du Conseil-exécutif	Les postes nouvellement créés seront compensés au sein de la SAP. Les cliniques psychiatriques ou les spécialistes concernés seront consultés s'il faut encore s'assurer du caractère approprié de la PEBP dans le domaine du handicap psychique.	Le SAP met tout en œuvre pour compenser ces postes. Elle prendra les décisions nécessaires durant l'année 2017. Des spécialistes de la psychiatrie participent au développement de la procédure d'évaluation depuis 2015. Les Services psychiatriques universitaires sont par ailleurs associés aux travaux depuis l'été 2016.	Traitement en cours Traitement en cours

	On se demandera par ailleurs s'il ne serait pas judicieux, afin de garantir un bon système de soins, de remplacer l'évaluation des besoins à l'aide de la PEBP par des indemnisations forfaitaires pour certains types de handicap.	Cette option sera prise en compte dans la suite du processus, à titre de variante.	Traitement en cours
	En plus de la variante dans laquelle les prestations sont fixées par la SAP, on étudiera minutieusement l'option d'un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, sur le modèle de l'Al.	Les paramètres de l'outil d'évaluation et les coûts normatifs sont conçus de manière à contrôler l'ensemble du financement des besoins individuels reconnus. Le plan stratégique cantonal en faveur des personnes handicapées sera mis en œuvre de sorte à pouvoir instaurer un service combiné si nécessaire.	Traitement en cours
	Au plus tard à l'entrée en vigueur de la législation sur l'aide sociale révisée, les frais d'évaluation seront facturés au forfait, avec des coûts normatifs. S'il existe un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, les frais seront également facturés au forfait, avec des coûts normatifs.	Cette demande sera satisfaite au plus tard lors de la signature du contrat de prestations 2020 avec le service d'évaluation.	Traitement en cours
Politique du 3 ^e âge du canton de Berne. Rapport 2016 du Conseil-exécutif	Domaine d'intervention n° 4 : prise en charge des personnes âgées atteintes de maladie Le canton de Berne tient compte de la charge de travail nécessaire à l'encadrement des personnes atteintes de démence en accordant les ressources financières adéquates.	Comme le financement des soins est réglementé par la Confédération, c'est au niveau fédéral qu'il convient de procéder aux adaptations qui permettront une rémunération adéquate de la prise en charge. Le canton de Berne intervient dans ce sens au sein de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé.	Traitement en cours
	Communauté bienveillante (caring community) Le canton soutient les projets et les initiatives qui exploitent les dernières avancées technologiques destinées aux personnes ayant besoin de soins et d'assistance et aux aidants et aidantes.	Le concept de communauté bienveillante se rapporte à la politique du 3e âge pratiquée dans les quartiers, les villages, les villes et les régions. Il s'agit essentiellement d'une tâche des communes, qui doivent également la financer. Pour autant que sa situation le permette, le canton peut accorder une aide modeste à la phase pilote de projets susceptibles de couvrir l'ensemble de son territoire.	Traitement en cours
	Le canton de Berne soutient les efforts consentis au niveau national afin d'améliorer l'information et la défense des intérêts des proches aidants.	Le canton de Berne continue à suivre l'évolution des activités en cours dans l'ensemble de la Suisse et participe aux mesures que la Confédération demande aux cantons de prendre dans ce domaine.	Traitement en cours
Programme gouvernemental de législature 2015-2018. Objectifs du Conseil-exécutif	Objectif 4 « Garantir la stabilité sociale » Pour garantir la stabilité sociale, il faut une nouvelle stratégie de la santé qui définisse l'évolution future des soins et les étapes de la promotion de la santé et de la prévention.	Suite au débat de la CSoc sur ce sujet pendant le premier semestre 2016, la SAP décidera de la démarche à suivre en 2017.	Traitement en cours
Rapport social 2015 : La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne	Le rapport doit se baser principalement sur la statistique fédérale sur (les bénéficiaires de) l'aide sociale, qui permet de comparer les chiffres du canton de Berne avec ceux d'autres cantons et donne un point d'ancrage suisse.	La question d'un prochain rapport social se posera lors de la législature 2018-2022 et la décision d'en publier un sera prise en temps voulu. Le cas échéant, les travaux seront alors lancés.	
	La CSoc sera consultée au moment opportun, à l'occasion d'une séance, sur les priorités thématiques et les problématiques auxquelles le rapport devra répondre.	La question d'un prochain rapport social se posera lors de la législature 2018-2022 et la décision d'en publier un sera prise en temps voulu. Le cas échéant, les travaux seront alors lancés.	

Vu la situation actuelle, le prochain rapport devra se concentrer en particulier sur la lutte contre la pauvreté et ses mesures, et concrètement sur les points suivants :

- recours à l'aide sociale dans le canton de Berne en comparaison suisse,
- état de la mise en œuvre des mesures déjà décidées,
- bilan et stratégie de la lutte contre la pauvreté pour les années suivantes – le Conseil-exécutif classera les mesures par ordre de priorité et donnera une estimation de leur coût.

Il faudrait par ailleurs compléter le rapport dans les domaines suivants :

- situation des personnes âgées de plus de 50 ans,
- évolution des coûts de l'aide sociale des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés et réfugiées reconnus,
- effets des normes CSIAS révisées en 2016 sur la politique de lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne.

La question d'un prochain rapport social se posera lors de la législature 2018-2022 et la décision d'en publier un sera prise en temps voulu. Le cas échéant, les travaux seront alors lancés.

Direction des finances (FIN)				
Plan intégré mission-financement 2017 à 2019	24.11.2015	Créer de la latitude financière.	La latitude financière que réclame cette déclaration de planification n'a pour le moment pas pu être réalisée, du fait de la dégradation de la situation financière et de la morosité des perspectives financières qui en résulte pour le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Le Conseil-exécutif a décidé en novembre 2017 d'élaborer un programme d'allègement. L'objectif prioritaire est de soumettre au Grand Conseil en août 2017 un budget 2018 et un plan intégré mission-financement 2019 à 2021 en équilibre. Le Conseil-exécutif entend en outre assurer le financement durable de sa stratégie fiscale. Il va également indiquer au Grand Conseil les mesures nécessaires pour des dégrèvements plus poussés.	en cours
	24.11.2015	Plafonner l'investissement net à CHF 440 millions. A la session de novembre 2015, le Grand Conseil a procédé à une coupe de l'investissement net ordinaire dans le budget 2016, de CHF 470 à 440 millions. Il a dans le même temps adopté une déclaration de planification dans laquelle il demande le plafonnement de l'investissement net ordinaire à CHF 440 millions par année du plan financier 2017 à 2019.	Vu les nombreux projets d'envergure et le report de certains travaux d'entretien, les besoins d'investissement et le montant des moyens nécessaires à leur financement restent élevés. Aussi le Conseil-exécutif a-t-il décidé, dans l'optique des planifications sectorielles actualisées et des limites imposées par les finances cantonales, de ne réduire l'investissement net ordinaire que dans le budget de l'année 2017 (de CHF 470 à 430 millions), et de le laisser pour le moment au même niveau (environ CHF 470 mio par an) pour les années du plan financier 2018 à 2020. Mais du fait des reports de subventions d'investissement du compte des investissements au compte de résultats, le volume des investissements est tout de même inférieur les années du plan financier 2018 à 2020 à celui de la planification antérieure.	liquidé
	24.11.2015	Supprimer les bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) des chiffres du budget.	En vertu de la nouvelle loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, le Conseil-exécutif n'a pris en compte au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020 que la moitié du montant prévu du bénéfice distribué au canton.	liquidé
	24.11.2015	Plafonner les charges de biens, services et marchandises à CHF 800 millions.	Le Conseil-exécutif a traduit le plafonnement demandé dans la déclaration de planification dans les chiffres du plan intégré mission-financement 2018 à 2020.	liquidé
	25.11.2015	Augmenter de CHF 21 millions le poste « Coûts des subventions cantonales » du groupe de produits Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales.	Le Conseil-exécutif a traduit l'augmentation de la subvention cantonale à la réduction des primes d'assurance exigé par la déclaration de planification dans les chiffres du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020.	liquidé

Budget 2017	28.11.2016	Le Grand Conseil appelle les acteurs impliqués, notamment le Conseil-exécutif, la Direction des finances et les services des finances des Directions, de la Chancellerie d'Etat et de la Justice à engager toutes leurs forces pour que le rapport de gestion avec les comptes annuels 2017 puisse être élaboré, attesté et approuvé par le parlement de manière conforme au droit et en application des principes de MCH2/IPSAS.	Les travaux du projet de mise en œuvre du MCH2 / IPSAS battent leur plein.	en cours
Plan intégré mission-financement 2018 à 2020	28.11.2016	La Commission des finances sera informée d'ici fin mars 2017 au plus tard des mesures que le Conseil-exécutif entend prendre pour parvenir à un budget 2018 et un PIMF 2019-2021 équilibrés.	Lors du débat sur la déclaration de planification, le rapporteur de la minorité de la Commission des finances a expliqué qu'il attendait moins des mesures concrètes du programme d'allègement annoncé par le Conseil-exécutif que de premiers axes pour les domaines concernés par les allègements. La Directrice des finances a souligné de son côté que vu les délais serrés, il était impossible au Conseil-exécutif d'indiquer d'ores et déjà des mesures détaillées concrètes à la commission des finances.	en cours
	29.11.2016	Les mesures prévues doivent garantir qu'il n'y aura plus de nouvel endettement à l'avenir, même en tenant compte des incidences de la stratégie fiscale et des mandats de politique financière donnés par le Grand Conseil (cf. ci-dessous), ce qui signifie que le frein à l'endettement du compte des investissements doit aussi être respecté. La déclaration de planification reprend plusieurs exigences émises dans des interventions parlementaires déjà adoptées antérieurement (cf. ci-dessous). – Motion financière 012-2016 PLR (Haas, Berne) Baisse des impôts des personnes physiques et des personnes morales (chiffres 2 et 3) – Motion 165-2015 PEV (Kipfer, Münsingen) Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif – Déclaration de planification de la Commission des finances sur le plan intégré mission-financement 2017 à 2019 : Créer de la latitude financière.	La mise en œuvre de la déclaration de planification est examinée au cours de l'élaboration du programme d'allègement que le Conseil-exécutif a annoncé en novembre 2016.	en cours
	29.11.2016	Le Conseil-exécutif tient compte des mandats de politique financière donnés par le Grand Conseil ces dernières années [motion financière 012-2016 PLR (Haas, Berne), motion 165-2015 PEV (Kipfer, Münsingen), déclaration de planification de la Commission des finances sur le plan intégré mission-financement 2017 à 2019 : Créer de la latitude financière] au plus tard dans l'exercice du plan 2020.	La mise en œuvre de la déclaration de planification est examinée au cours de l'élaboration du programme d'allègement que le Conseil-exécutif a annoncé en novembre 2016.	en cours
	29.11.2016	Les mesures doivent agir principalement sur les dépenses. La déclaration de planification se réfère à l'élaboration d'un programme d'allègement que le Conseil-exécutif a annoncé par communiqué de presse du 17 novembre 2016.	La mise en œuvre de la déclaration de planification est examinée au cours de l'élaboration du programme d'allègement que le Conseil-exécutif a annoncé en novembre 2016.	en cours
	29.11.2016	L'évaluation générale des immeubles non agricoles sera entreprise immédiatement.	Selon le calendrier actuel des actes législatifs, l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques de 2020 est sera présentée au Grand Conseil à la session de mars 2017.	liquidé

	29.11.2016	Les dividendes de la Banque nationale suisse (BNS) doivent de nouveau être entièrement inscrits comme des recettes au budget [Stucki (Berne, PS)].	La modification de loi exigée du fait de l'adoption de la motion 196-2016 Etter (Treiten, PBD) Révision de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) (suppression de l'art. 5) devrait être délibérée au Grand Conseil à la session de juin 2017. Si le Grand Conseil adopte cette modification, le Conseil-exécutif pourra à nouveau inscrire dans leur intégralité les parts du bénéfice de la BNS qui reviennent au canton de Berne, tant au budget 2018 que dans le plan intégré mission-financement 2019-2021.	en cours
Stratégie fiscale du canton de Berne	29.11.2016	Face à l'accroissement de la concurrence fiscale intercantonale, la stratégie fiscale doit accorder la priorité au traitement des personnes morales (de nombreux cantons fournissent déjà des prestations préalables dans la perspective de la mise en œuvre de la RIE III ou prévoient des mesures dans ce domaine).	Ces déclarations de planification seront traitées dans le cadre de la révision 2019 de la loi sur les impôts, dont la procédure de consultation sera ouverte au cours du 2e trimestre 2017.	en cours
	29.11.2016	La CFin approuve l'objectif énoncé au chiffre 7, «baisse du taux d'imposition du bénéfice, de sorte à atteindre le niveau d'imposition suisse moyen » (p. 52). Pour atteindre cet objectif, la révision de la loi sur les impôts de 2019 doit également prévoir des améliorations après-coup (progressivité différente, adaptations tarifaires plus larges).	Ces déclarations de planification seront traitées dans le cadre de la révision 2019 de la loi sur les impôts, dont la procédure de consultation sera ouverte au cours du 2e trimestre 2017.	en cours
	29.11.2016	De manière générale, il faut réduire la charge de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques. Le Conseil-exécutif est tenu d'indiquer le plus tôt possible au Grand Conseil comment il entend procéder concrètement.	Ces déclarations de planification seront traitées dans le cadre de la révision 2019 de la loi sur les impôts, dont la procédure de consultation sera ouverte au cours du 2e trimestre 2017.	en cours
	29.11.2016	La CFin rejette le plafonnement à 10 100 francs de la déduction des frais de garde des enfants par des tiers. A ses yeux, cette nouvelle augmentation n'est pas prioritaire.	Ces déclarations de planification seront traitées dans le cadre de la révision 2019 de la loi sur les impôts, dont la procédure de consultation sera ouverte au cours du 2e trimestre 2017.	en cours
	29.11.2016	Les distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) doivent de nouveau être intégralement comptabilisées dans le budget [CFin (Iseli, Zwieselberg)].	La modification de la LFBNS (suppression de l'art. 5) demandée par la motion 196-2016 Etter (Treiten, PBD) Révision de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) sera probablement délibérée au Grand Conseil à la session de juin 2017. Si le Grand Conseil adopte cette modification de la loi, le Conseil-exécutif pourra de nouveau inscrire dans leur intégralité les parts du bénéfice de la BNS qui reviennent au canton de Berne, tant au budget 2018 que dans le plan intégré mission-financement 2019-2021.	en cours